

Maître d'ouvrage:
MAISONS BAIJOT
Rue de Malvoisin, 38
B-5575 PATIGNIES
(+32)61/58.89.24

Propriété de:
MB Immo

Sise
Rue de Branchon,
B-1350 ORP-JAUCHE

Semlbt cadastrée
ORP-JAUCHE 5è DIV.
Section F N°533D

Commune
ORP-JAUCHE

Province
BRABANT-WALLON

Architecte
MENNEN Emmanuel
Rue des 4 bras, 67
B-4550 NANDRIN
(+32)475/963.002
e.mennen@hotmail.com

Relevé Topographique:
De Bonhome Maximilien

Dessinateur / projeteur:
Solution d.a.o. Jean-Louis
Dehoubert

Construction de quatre maisons d'habitation

Permis d'Urbanisme

N°	Plans	Ech.
1	Références - Situation	
2	Contexte urbanistique & paysager	1:500
3	Implantation	1:250
4	Profils	1:200
5	Sous-sol-Egouttage	1:100
6	Plan Sous-sol	1:50
7	Plan Rez-de-chaussée	1:50
8	Plan Etage	1:50
9	Façade Avant	1:50
10	Façade Droite	1:50
11	Façade Gauche	1:50
12	Façade Arrière	1:50
13	Coupe AA	1:50
14	Coupe BB	1:50
15	Sous-sol-Egouttage	1:100
16	Plan Sous-sol	1:50
17	Plan Rez-de-chaussée	1:50
18	Plan Etage	1:50
19	Façade Avant	1:50
20	Façade Droite	1:50
21	Façade Gauche	1:50
22	Façade Arrière	1:50
23	Coupe AA	1:50
24	Coupe BB	1:50
25	Sous-sol-Egouttage	1:100
26	Plan Sous-sol	1:50
27	Plan Rez-de-chaussée	1:50
28	Plan Etage	1:50
29	Façade Avant	1:50
30	Façade Droite	1:50
31	Façade Gauche	1:50
32	Façade Arrière	1:50
33	Coupe AA	1:50
34	Coupe BB	1:50
35	Axono - Profil 2	1:200

PU 23/072

Approuvé par le Collège Communal
en sa séance du 03/06/2024
La Directrice générale, Le Bourgmestre

S. SANTUCCI

H. GHENNE

SPW - DG04 -
Direction du Brabant wallon
Vu pour être annexé à notre avis

28 MAI 2024

ID	Objet	Date
01-PU	Permis d'Urbanisme	21-03-23
02-PU	Permis d'Urbanisme	14-06-23
03-PU	Permis d'Urbanisme	10-09-23
04-PU	Permis d'Urbanisme	16-11-23
05-PU	Permis d'Urbanisme	27-01-24

Administration communale
Service contrôle

12 FEV. 2024

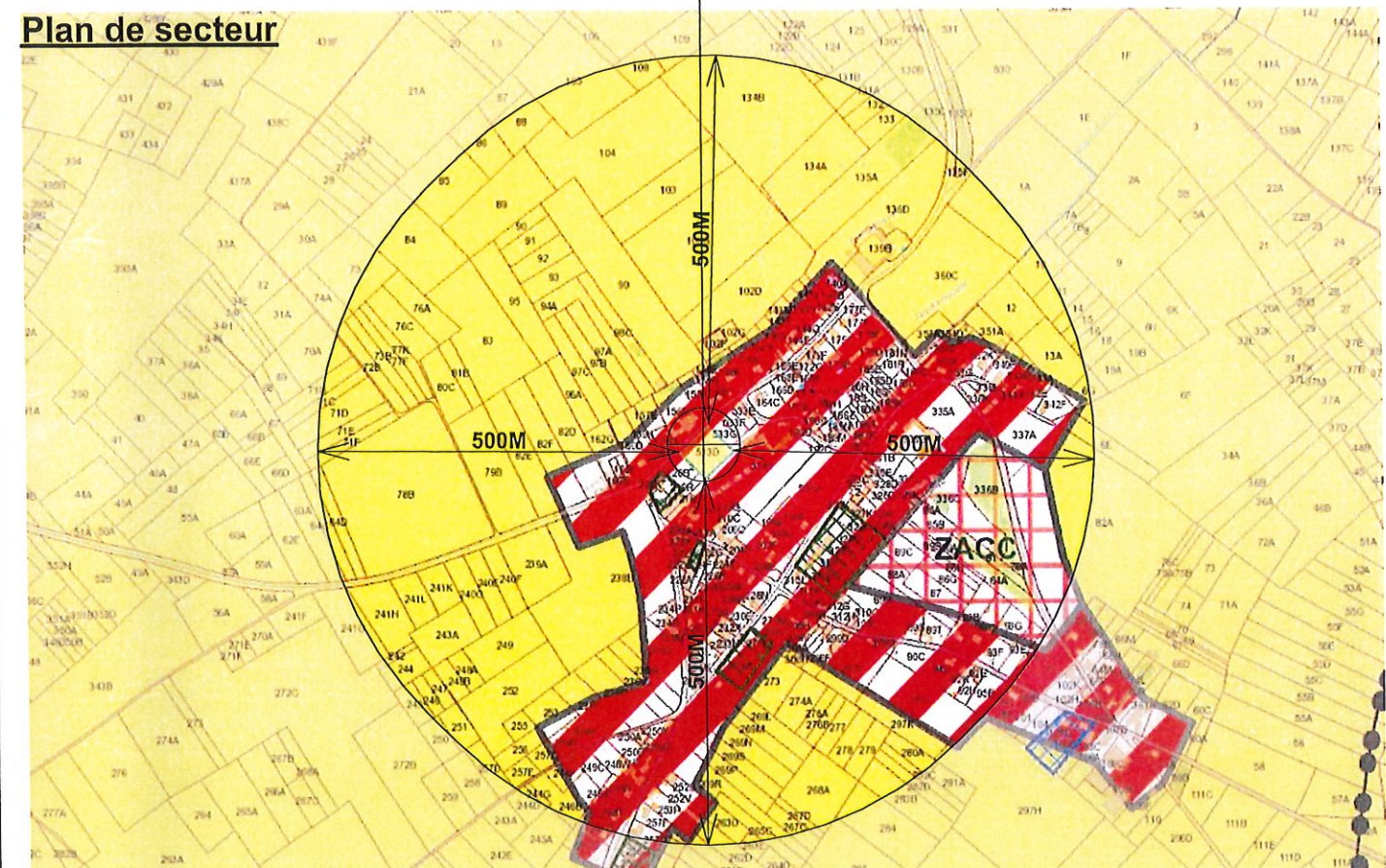
1350 ORP-JAUCHE



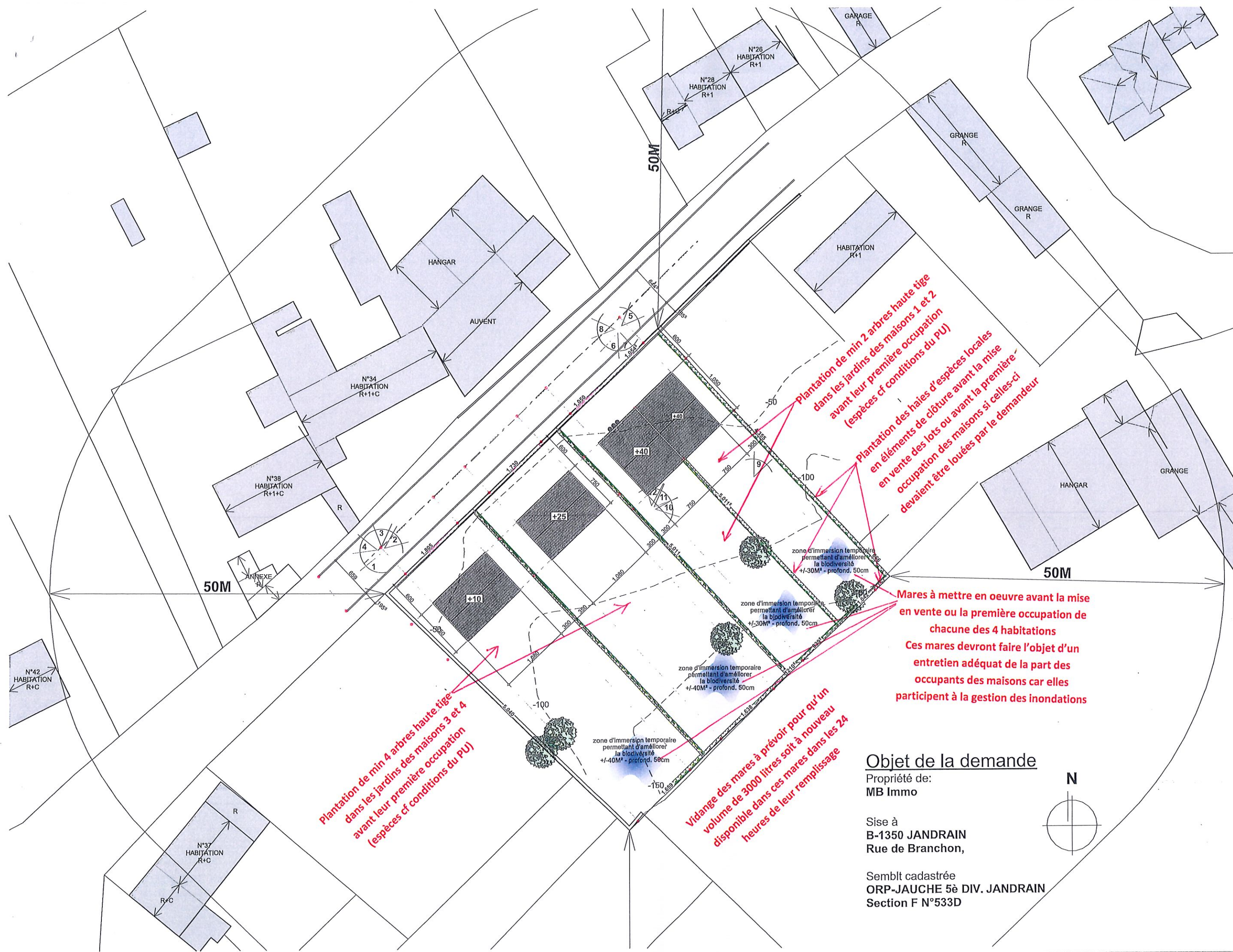
Plan de situation (Orthophotoplan)

OBJET DE LA DEMANDE

Plan de secteur



L'ensemble des cotes reste à vérifier avant intervention. Tous les ouvrages de stabilité (poutres, fondations, colonnes, poteaux, asselets, etc.....) doivent faire l'objet d'étude par un ingénieur.
Le Maître de l'Ouvrage déclare avoir pris connaissance de ses obligations vis-à-vis de l'administration communale et de l'urbanisme avant de débiter toute intervention, et s'engage à s'y conformer.
Les documents graphiques joints à la demande de permis d'urbanisme ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des travaux sans l'accord préalable de l'auteur de projet.
Seuls, les documents portant la mention "EXECUTION" peuvent servir à l'exécution des travaux.
Les intervenants sont tenus de vérifier les postes qui sont à leur charge, ils se réfèrent au(x) contrat(s) d'entreprise(s), devis & avenant(s) signé(s) "pour accord".



Plantation de min 4 arbres haute tige
dans les jardins des maisons 3 et 4
avant leur première occupation
(espèces cf conditions du PU)

Vidange des mares à prévoir pour qu'un
volume de 3000 litres soit à nouveau
disponible dans ces mares dans les 24
heures de leur remplissage

Plantation de min 2 arbres haute tige
dans les jardins des maisons 1 et 2
avant leur première occupation
(espèces cf conditions du PU)

Plantation des haies d'espèces locales
en vente des lots ou avant la première
occupation des maisons si celles-ci
devaient être louées par le demandeur

Mares à mettre en oeuvre avant la mise
en vente ou la première occupation de
chacune des 4 habitations
Ces mares devront faire l'objet d'un
entretien adéquat de la part des
occupants des maisons car elles
participent à la gestion des inondations

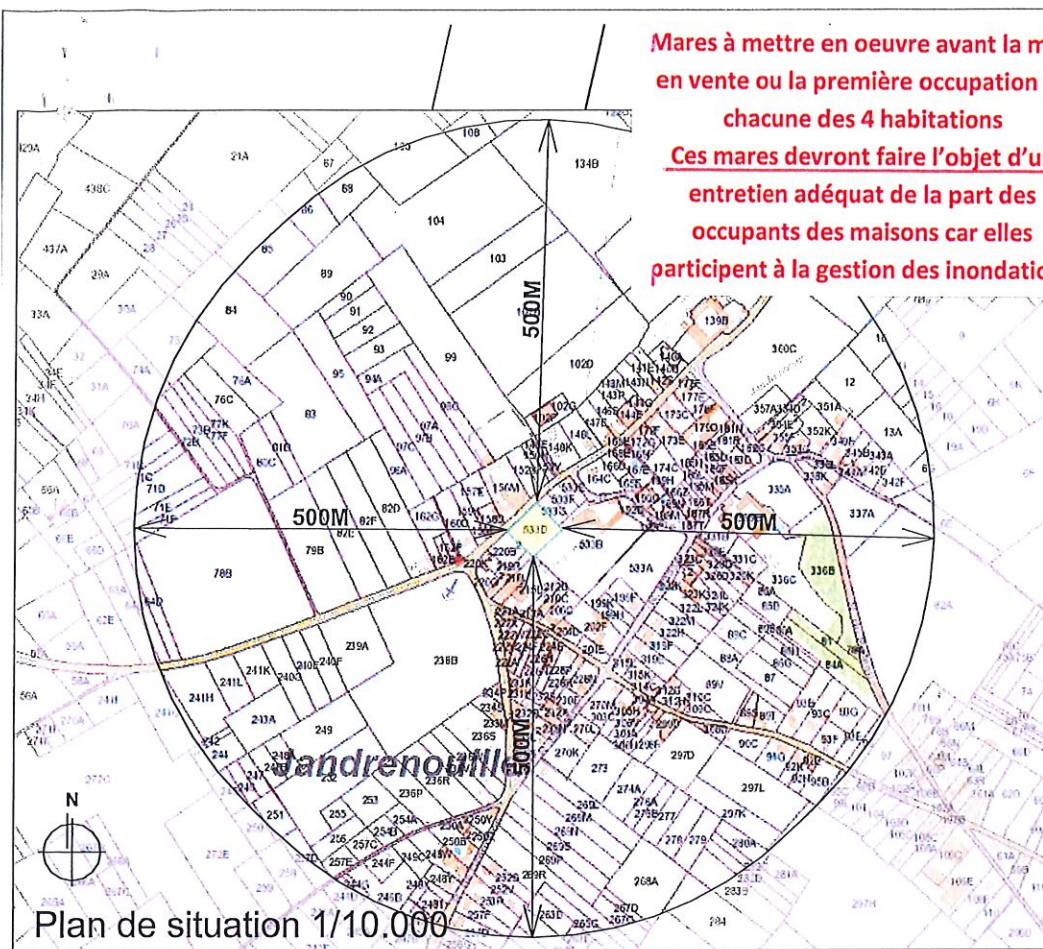
Objet de la demande

Propriété de:
MB Immo

Sise à
B-1350 JANDRAIN
Rue de Branchon,

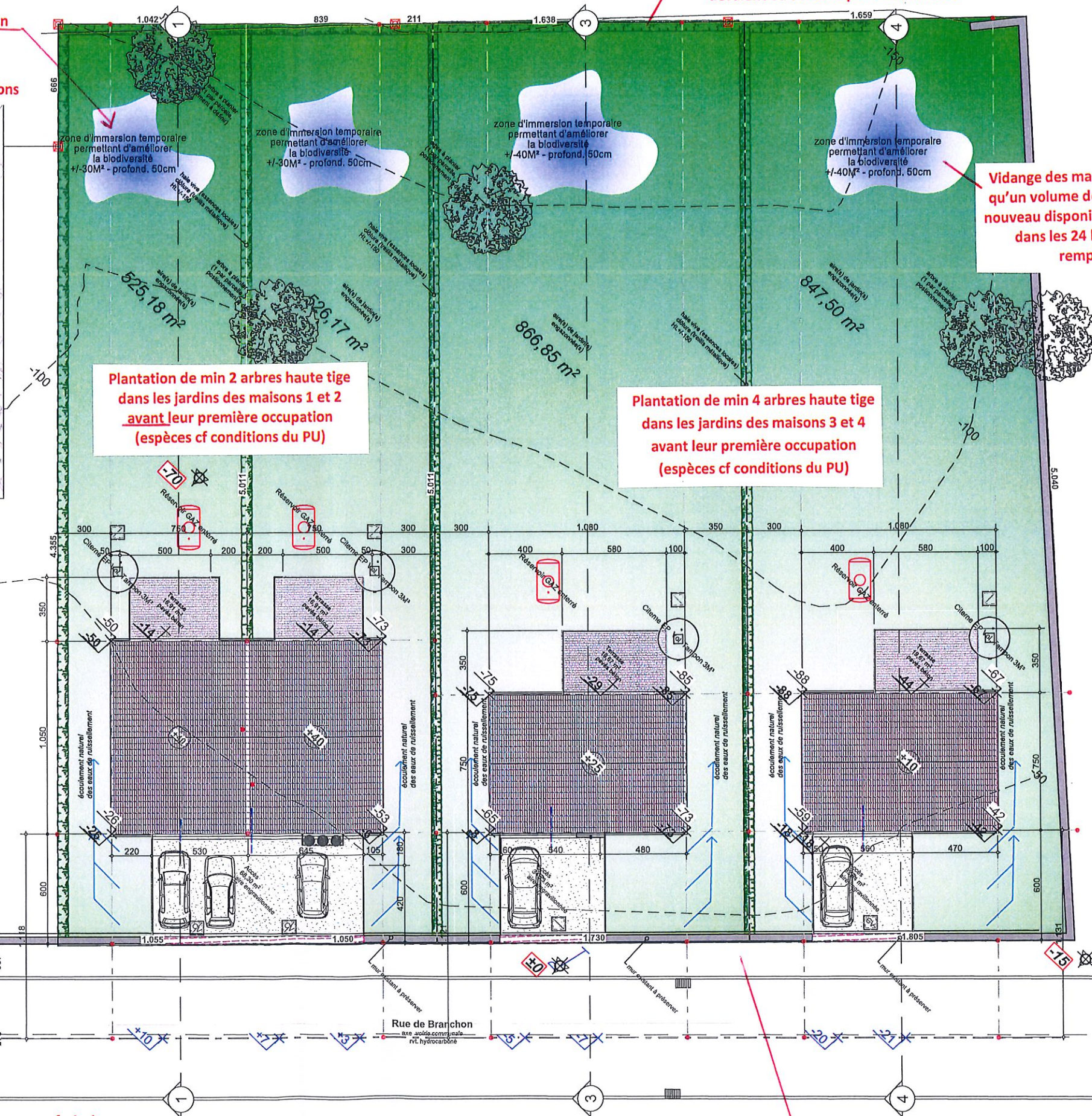
Semblt cadastrée
ORP-JAUCHE 5è DIV. JANDRAIN
Section F N°533D





Mares à mettre en oeuvre avant la mise en vente ou la première occupation de chacune des 4 habitations

Ces mares devront faire l'objet d'un entretien adéquat de la part des occupants des maisons car elles participent à la gestion des inondations



- Implantation**
- Aire engravillonnée
 - Aire enrochée
 - Aire pavés béton
 - Aire plantée
- Halle vive
- clôture
- limite de propriété
- Division
- Electricité
- EAU
- Egout
- ±0,00 Niveau projeté
- ±0,00 Niveau existant
- ±0,00 Niveau référence
- Clou / Rivet
- Borne
- Avaloir
- Taque d'égout
- Poteau électrique
- Signalisation
- Luminaire

Objet de la demande

Propriété de:
MB Immo

Sise à
B-1350 JANDRAIN
Rue de Branchon,

Semblt cadastrée
ORP-JAUCHE 5è DIV. JANDRAIN
Section F N°533D

Implantation 1:250

Jandrain (Branchon) ■ B-1350 - JANDRAIN - Rue de Branchon

Permis d'urbanisme

05 DII 27 01 24

Sécurisation des baies d'étage à prévoir contre les risques de chutes (la pose de balustrades ou garde-corps ne pourra être exécutée qu'après obtention d'un permis spécifique ceux-ci ne figurant pas à la présente demande)

Profil 2 (Voirie)
1:200

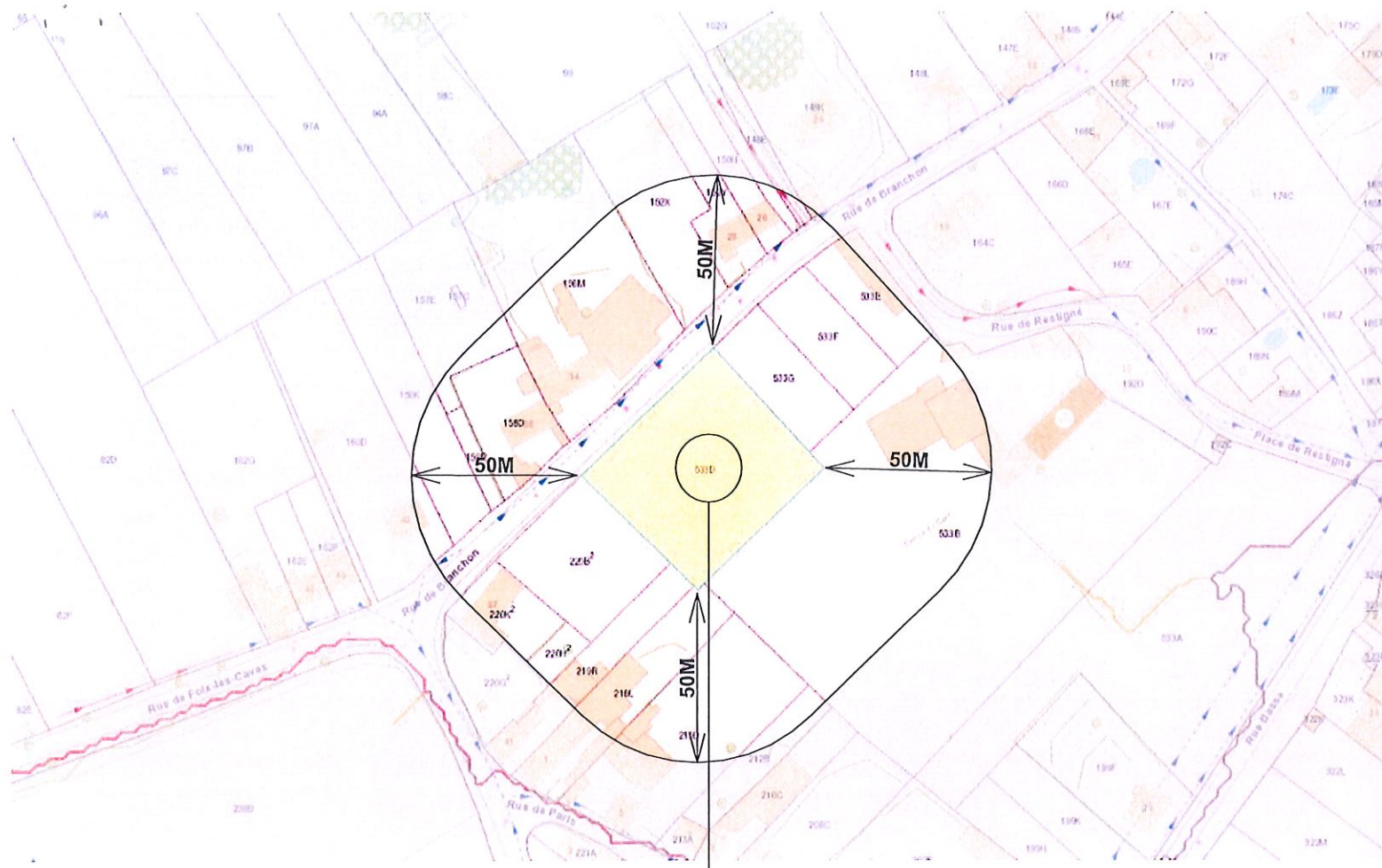
Profil 1
1:200

Profil 3
1:200

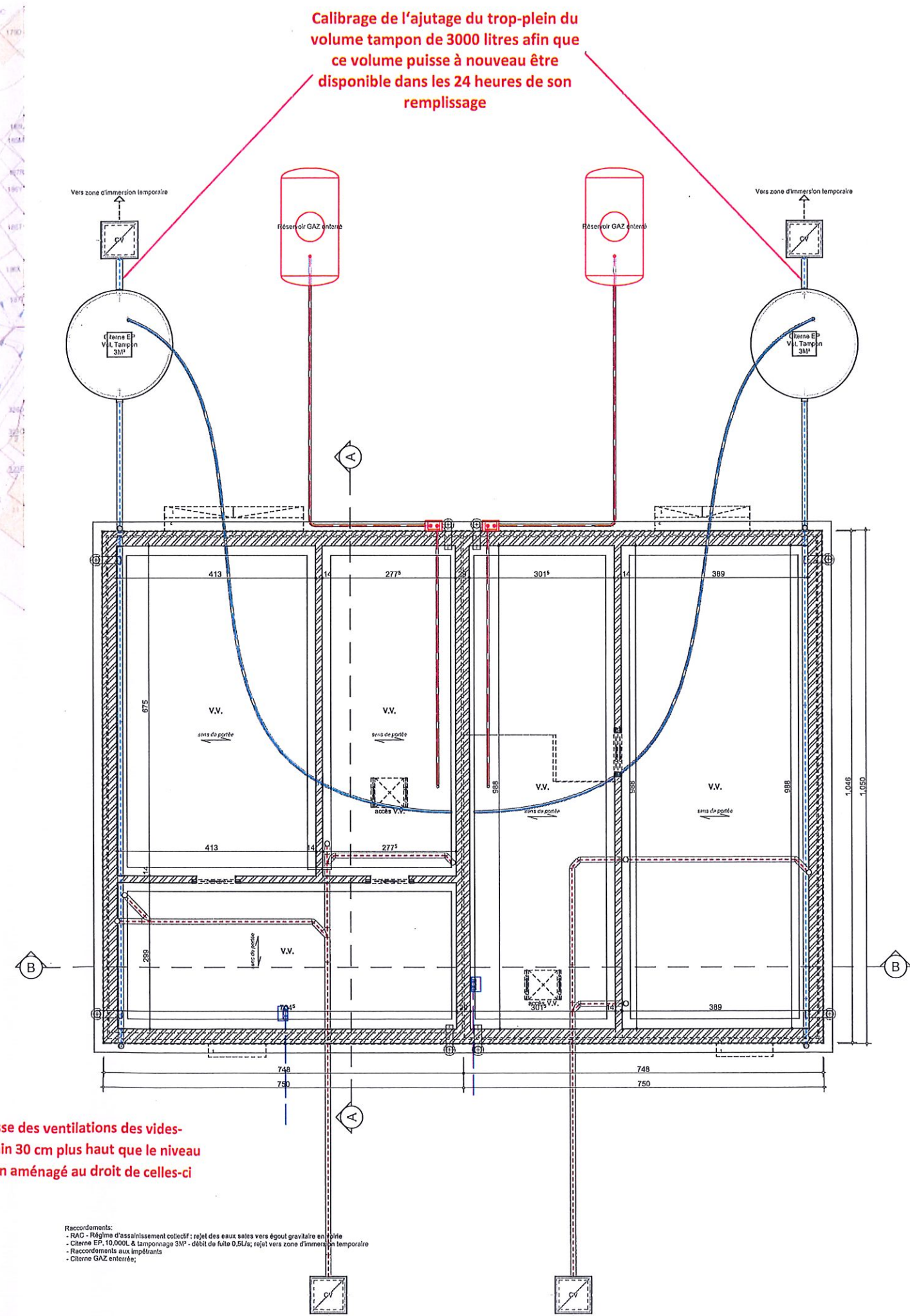
Profil 4
1:200

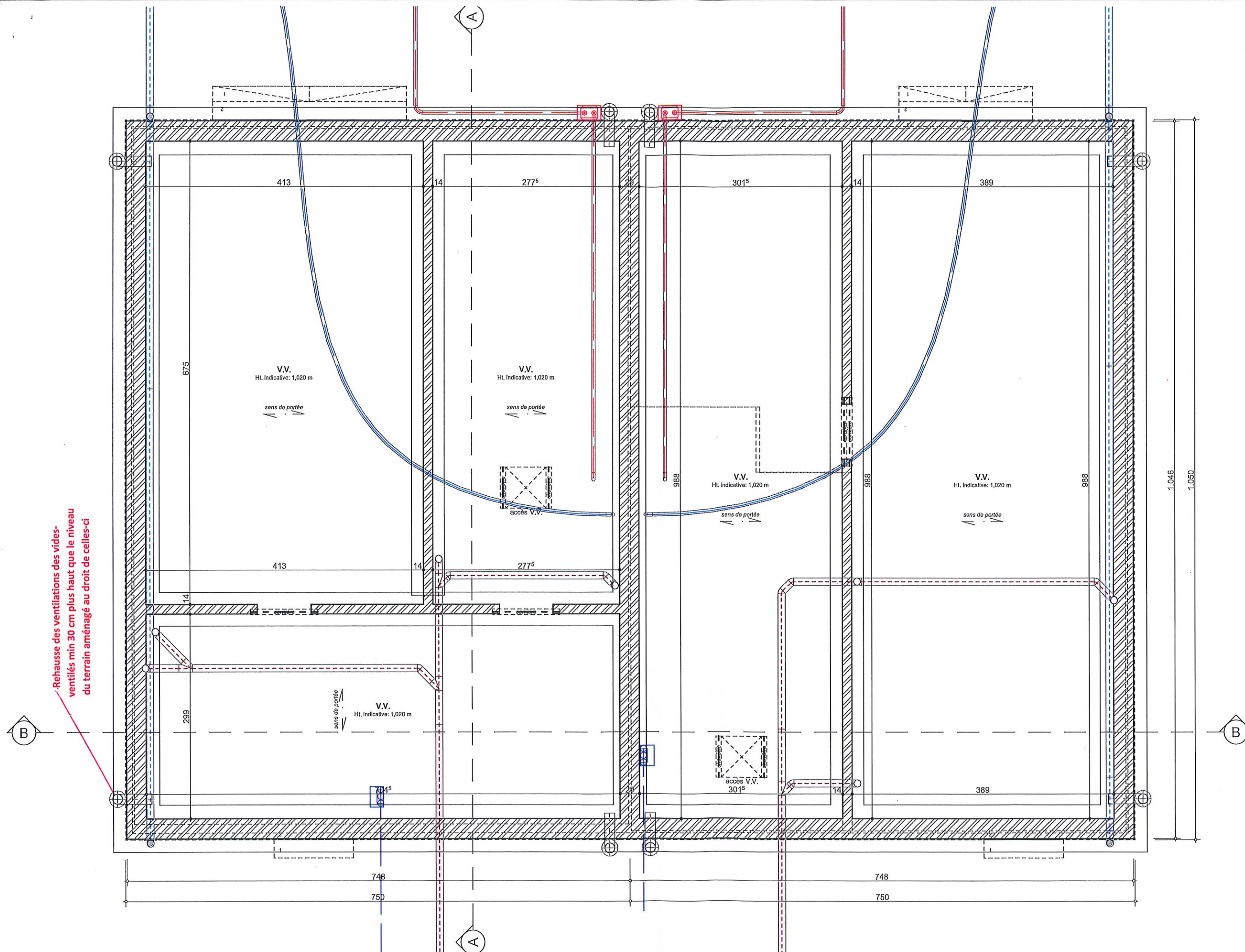
De la suppression des terrasses sur remblais prévues pour chacune des maisons et leur remplacement par des terrasses en bois établies sur pilotis dont la construction sera soumise à permis d'urbanisme ou par des terrasses au sol en pavés drainants

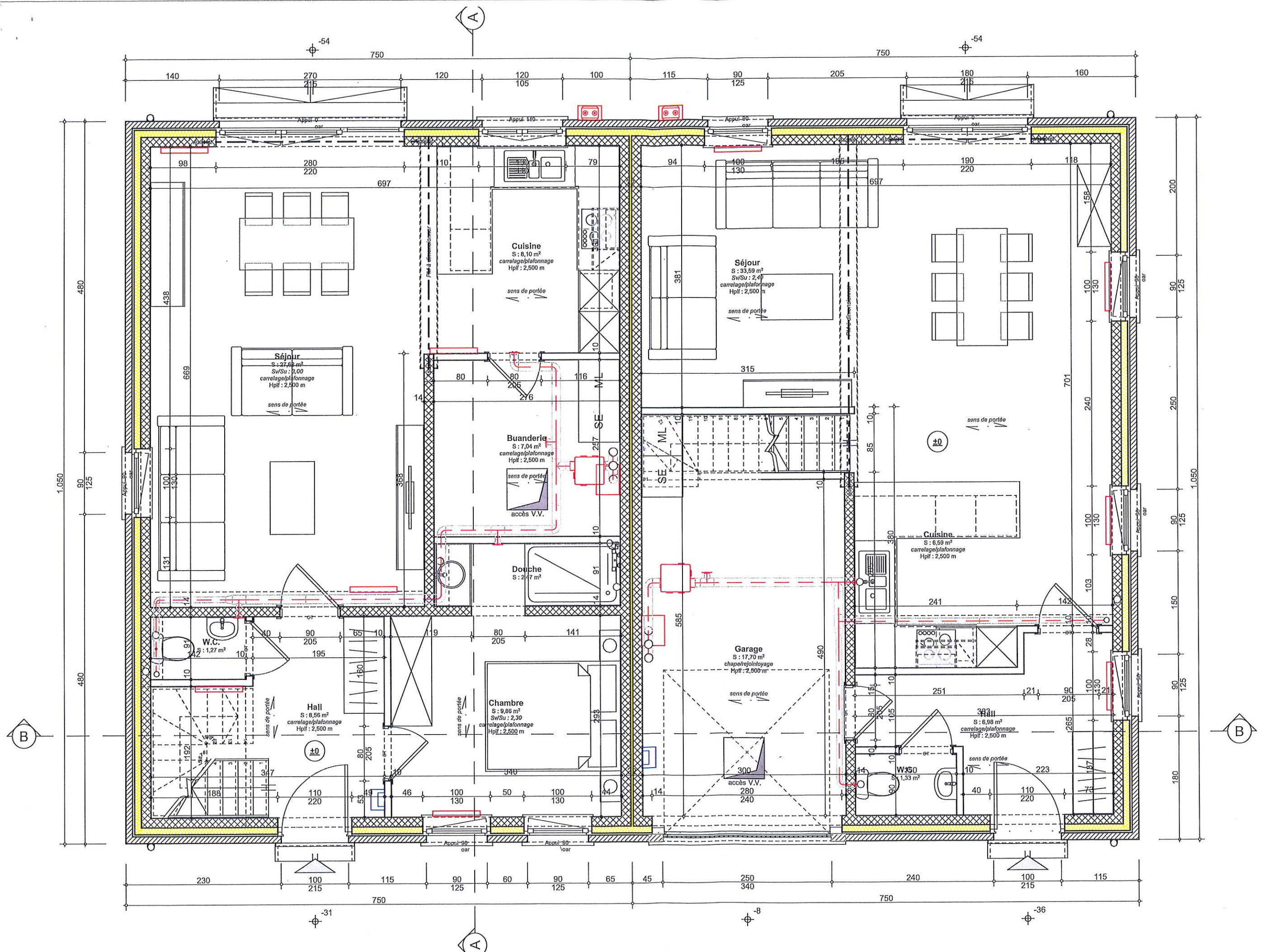
Mares à mettre en oeuvre avant la mise en vente ou la première occupation de chacune des 4 habitations
Ces mares devront faire l'objet d'un entretien adéquat de la part des occupants des maisons car elles participent à la gestion des inondations



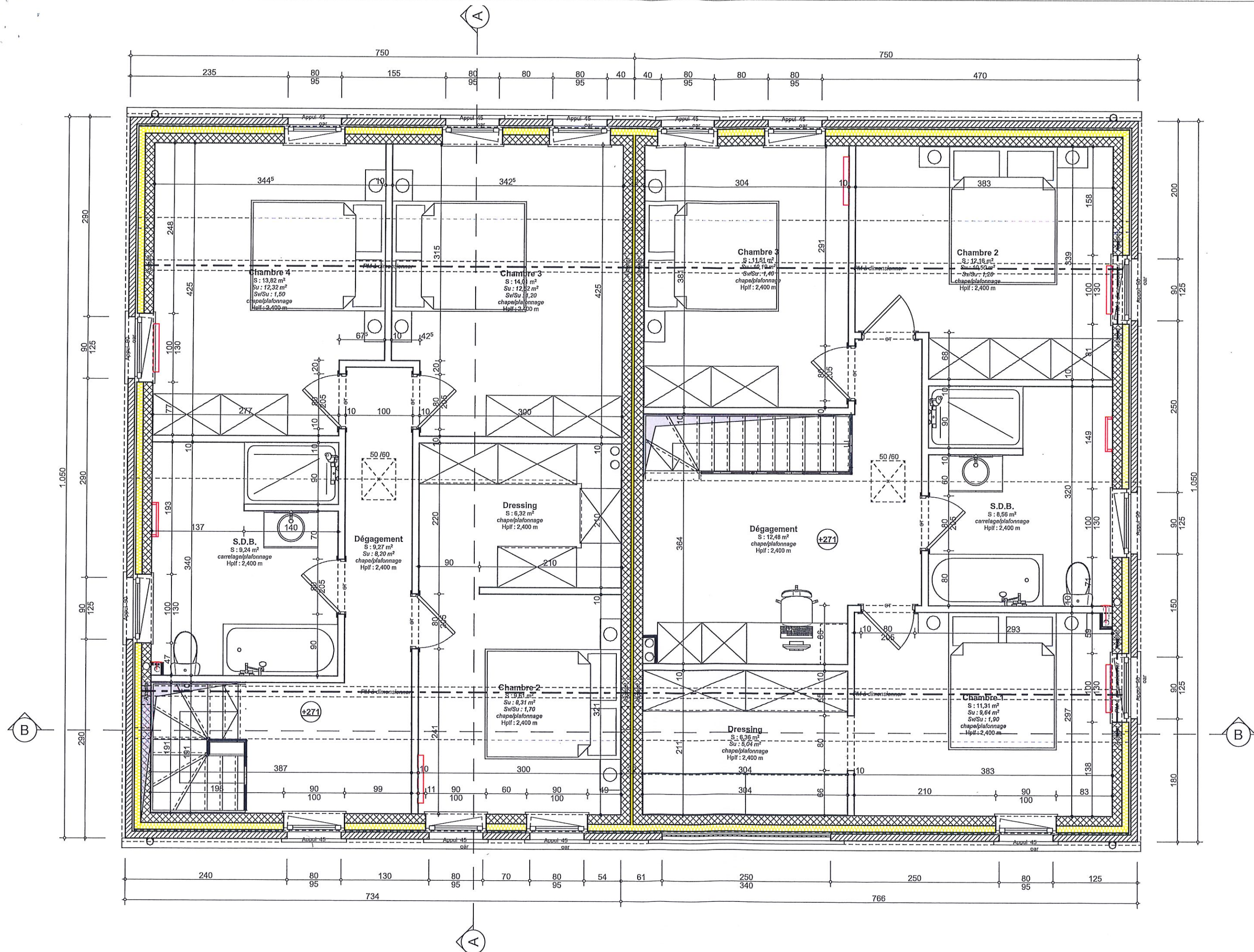
Régime d'assainissement actuel au PASH : Collectif (RAC)
 Date dernière révision PASH :
 Date approbation PASH : 02-12-05
 Régime d'assainissement initial au PASH : Collectif (RAC)
 Date PCGE : 19-12-97
 Régime d'assainissement au PCGE : Collectif (RAC)
 Code INS : 25120
 Commune : Orp-Jauche
 Organisme d'Assainissement Agréé : InBW
 Sous-bassin hydrographique : Dyle-Gette
 Masse d'eau de surface : DG10R
 Code de la station d'épuration : 25120/05
 Nom de la station d'épuration : JANDRENOUILLE
 Type de canalisation : Egout
 Etat : Existant
 Type d'écoulement : Gravitaire



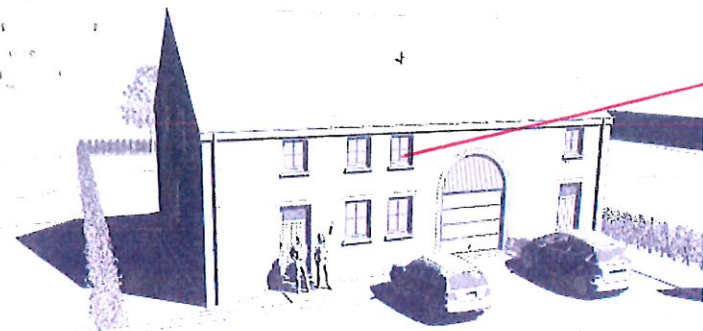




Habitations 1 & 2 Plan Rez-de-chaussée 1:50

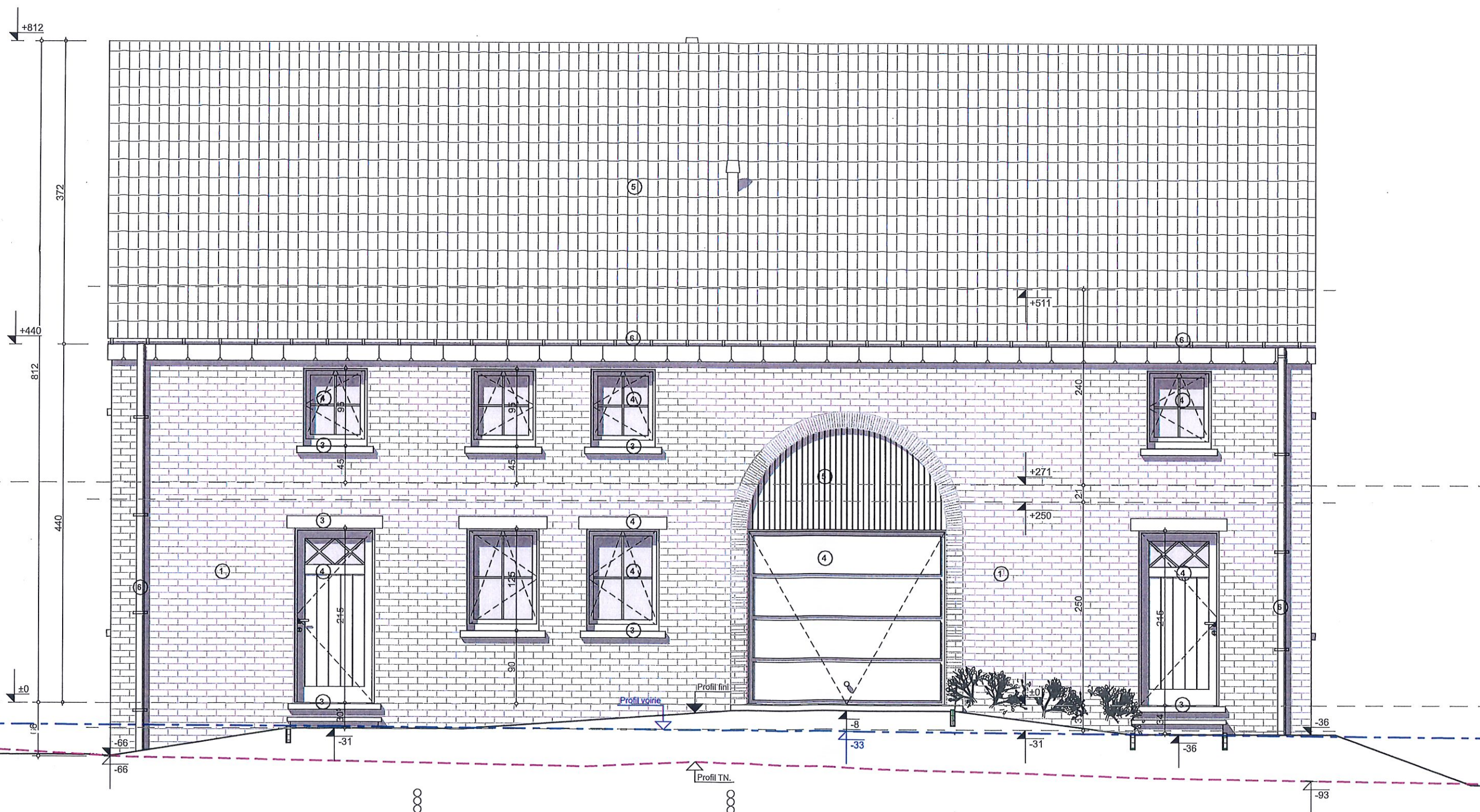


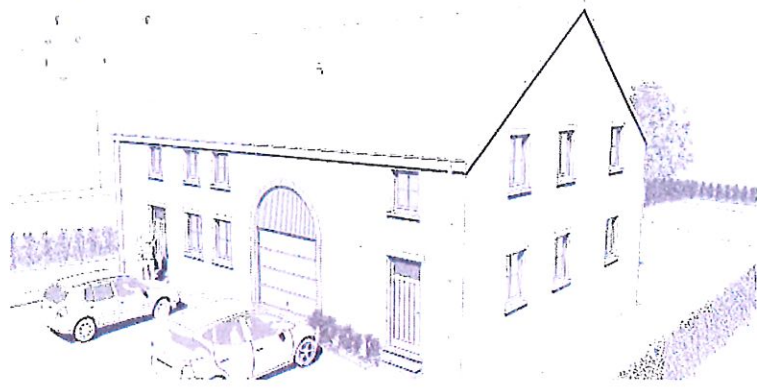
Habitations 1 & 2 Plan Etage 1:50



Sécurisation des baies d'étage à prévoir contre les risques de chutes (la pose de balustrades ou garde-corps ne pourra être exécutée qu'après obtention d'un permis spécifique ceux-ci ne figurant pas à la présente demande)

1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton gris anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel



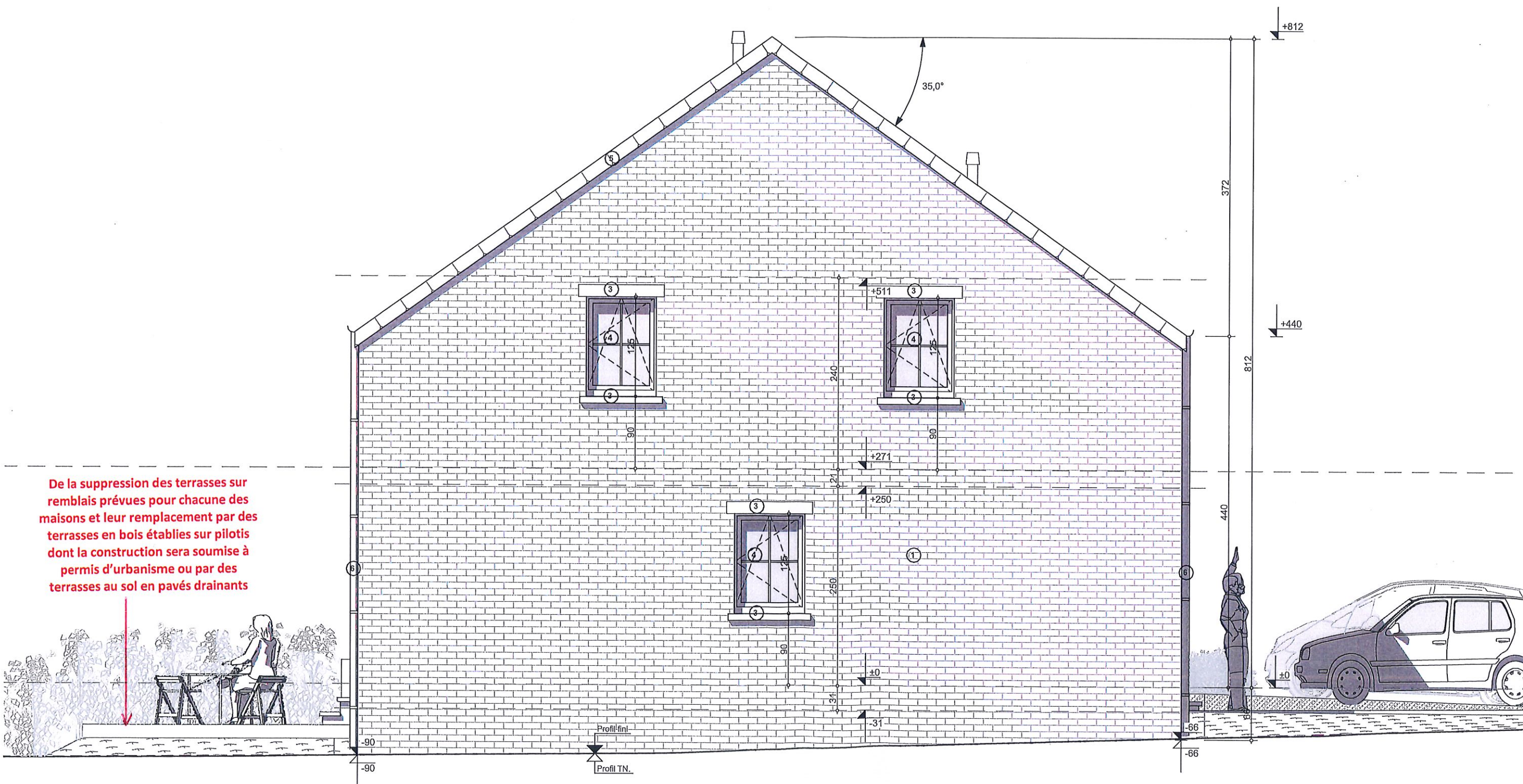


1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton gris anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel





1	brique ton rouge-brun
3	ierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton gris anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel





Sécurisation des baies d'étage à prévoir contre les risques de chutes (la pose de balustrades ou garde-corps ne pourra être exécutée qu'après obtention d'un permis spécifique ceux-ci ne figurant pas à la présente demande)

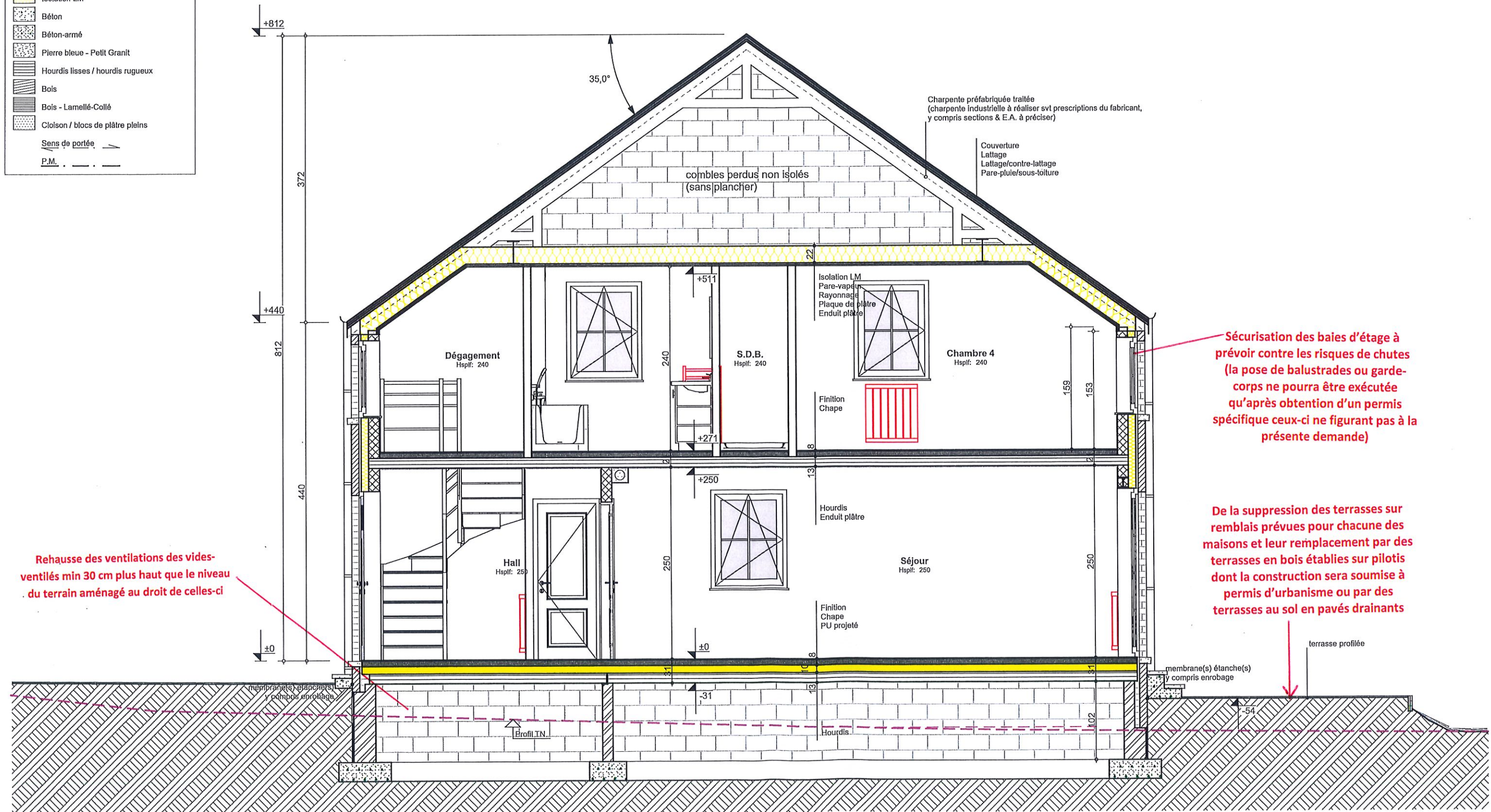
1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture "S" tuiles ton gris anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel



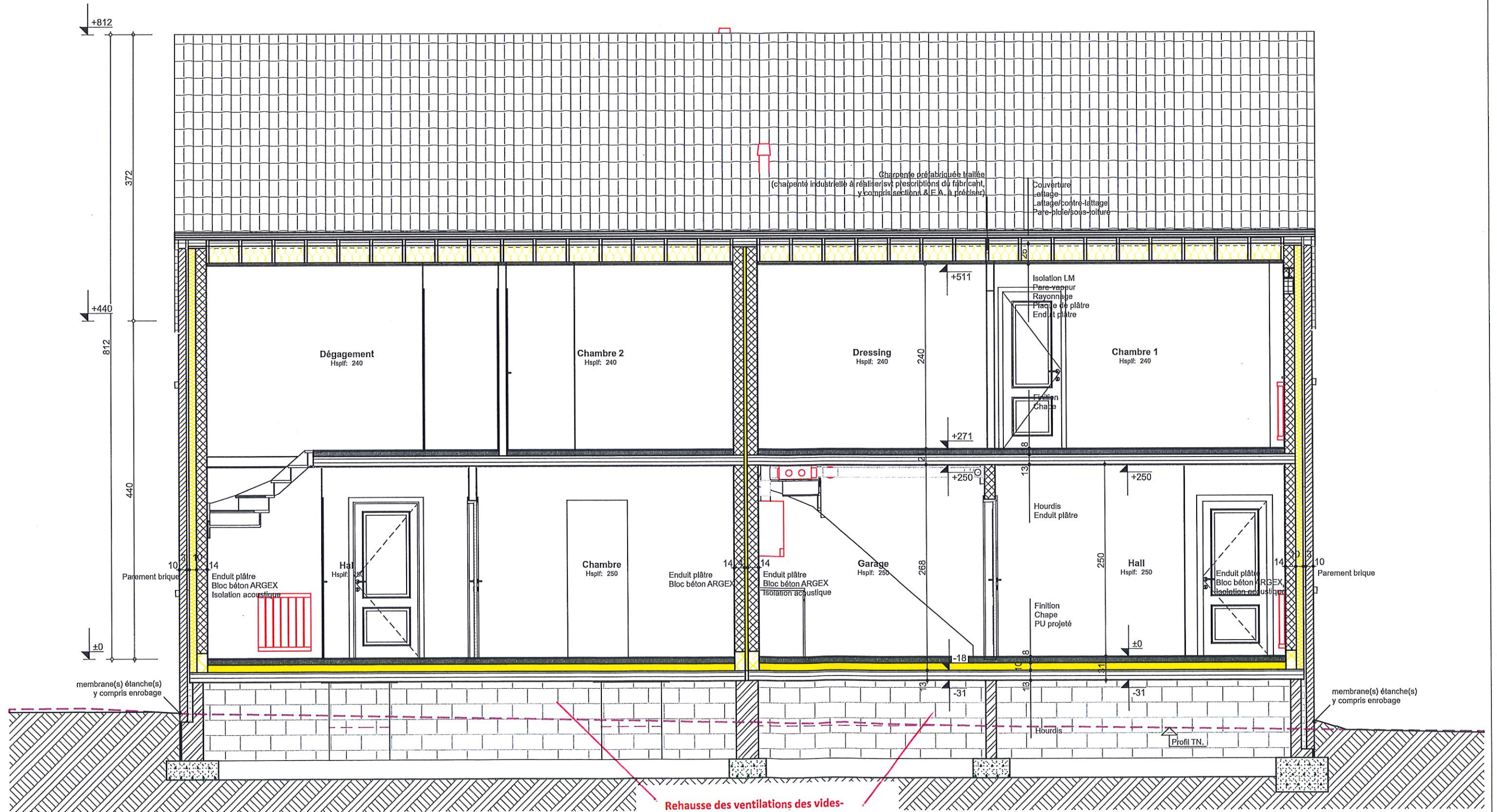
De la suppression des terrasses sur remblais prévues pour chacune des maisons et leur remplacement par des terrasses en bois établies sur pilotis dont la construction sera soumise à permis d'urbanisme ou par des terrasses au sol en pavés drainants

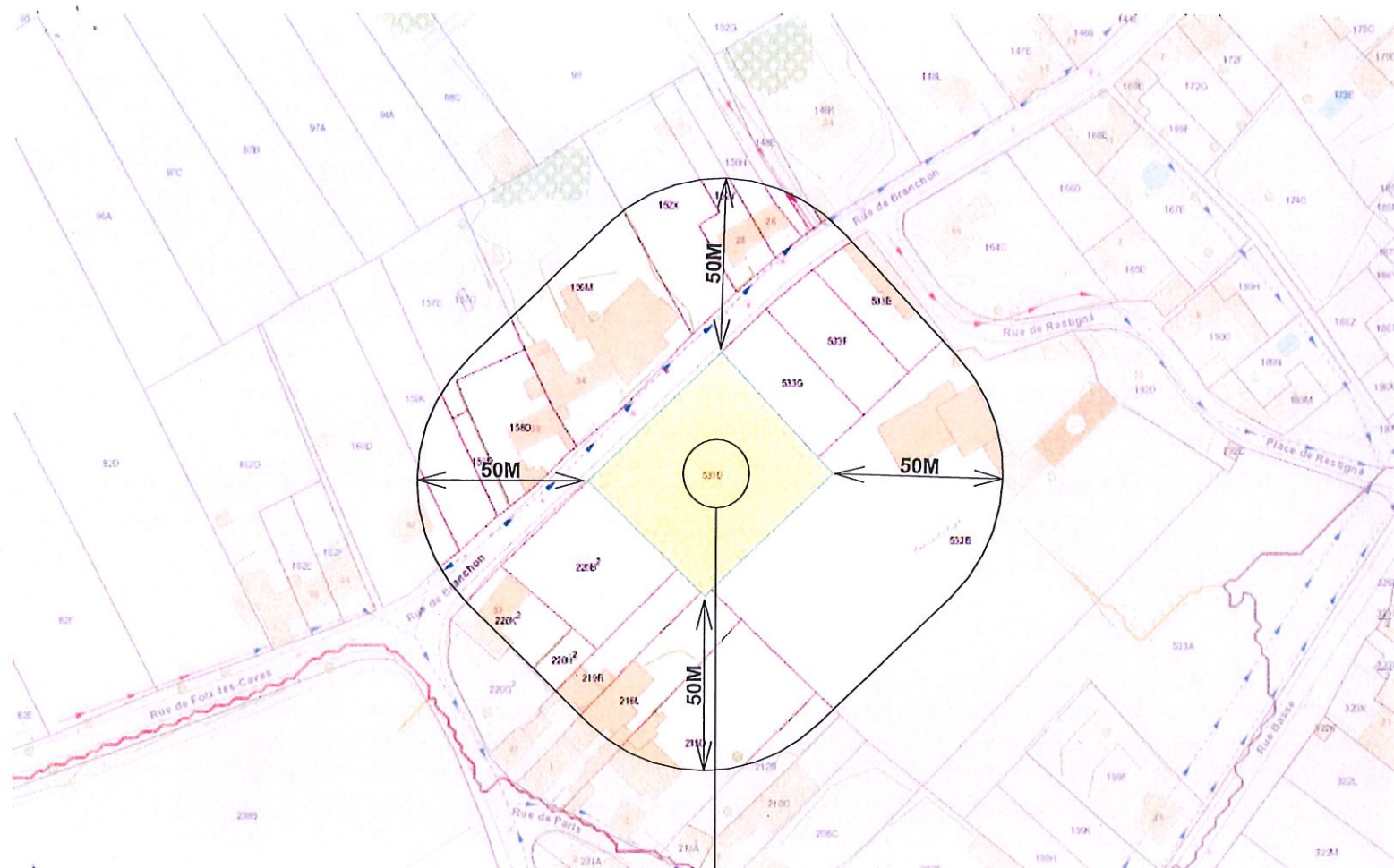
Habitations 1 & 2 Façade Arrière 1:50

Légende graphique	
	Existant
	Démolition
	Projeté
	Maçonnerie blocs béton
	Maçonnerie blocs béton ARGEX
	Maçonnerie blocs béton cellulaire
	Maçonnerie blocs terre-cuite
	Maçonnerie parement briques
	Maçonnerie pierres Moellons appareillés
	Isolation EPS
	Isolation PU-PIR
	Isolation LM
	Béton
	Béton-armé
	Pierre bleue - Petit Granit
	Hourdis lisses / hourdis rugueux
	Bois
	Bois - Lamellé-Collé
	Cloison / blocs de plâtre pleins
	Sens de portée
	P.M.

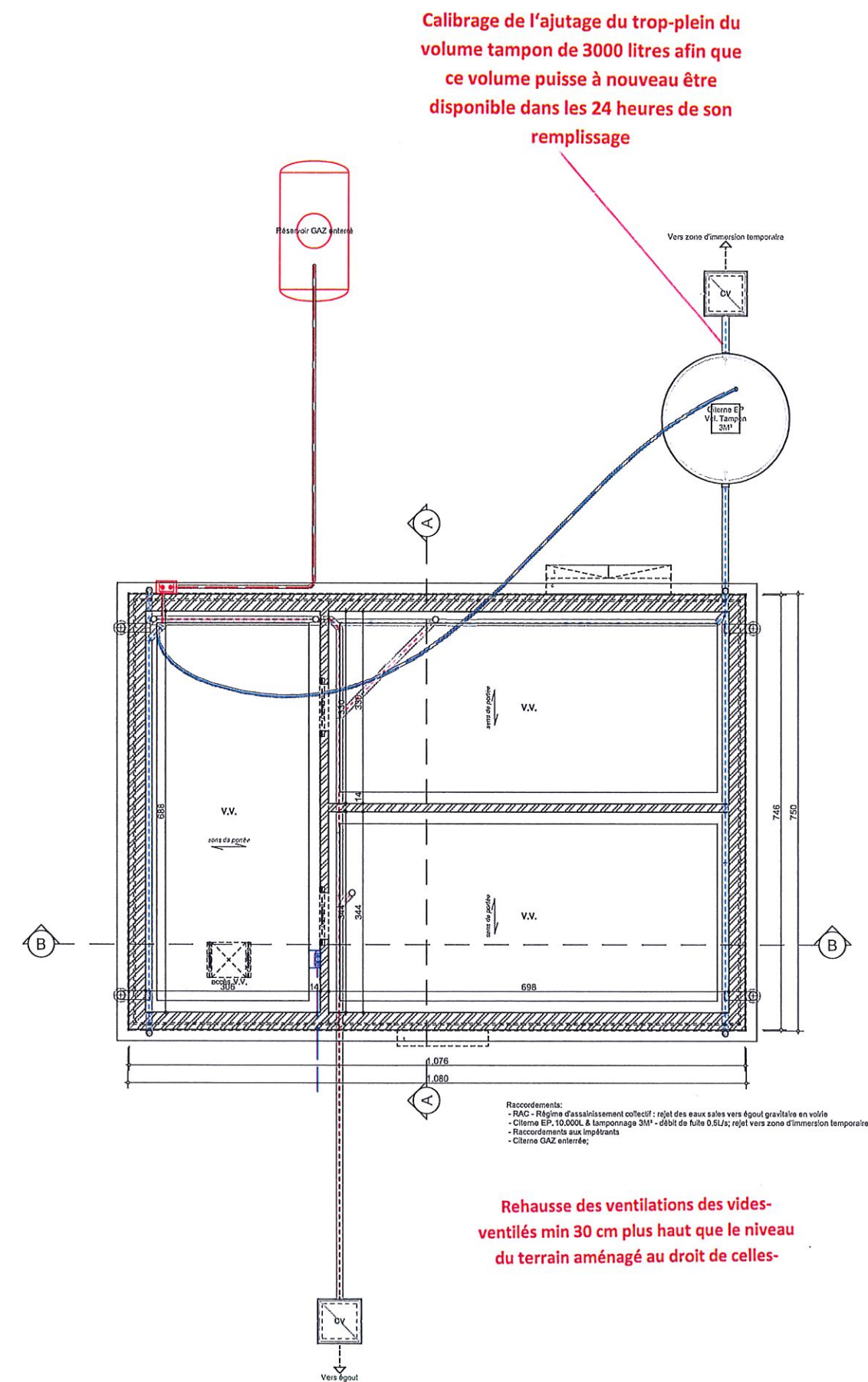


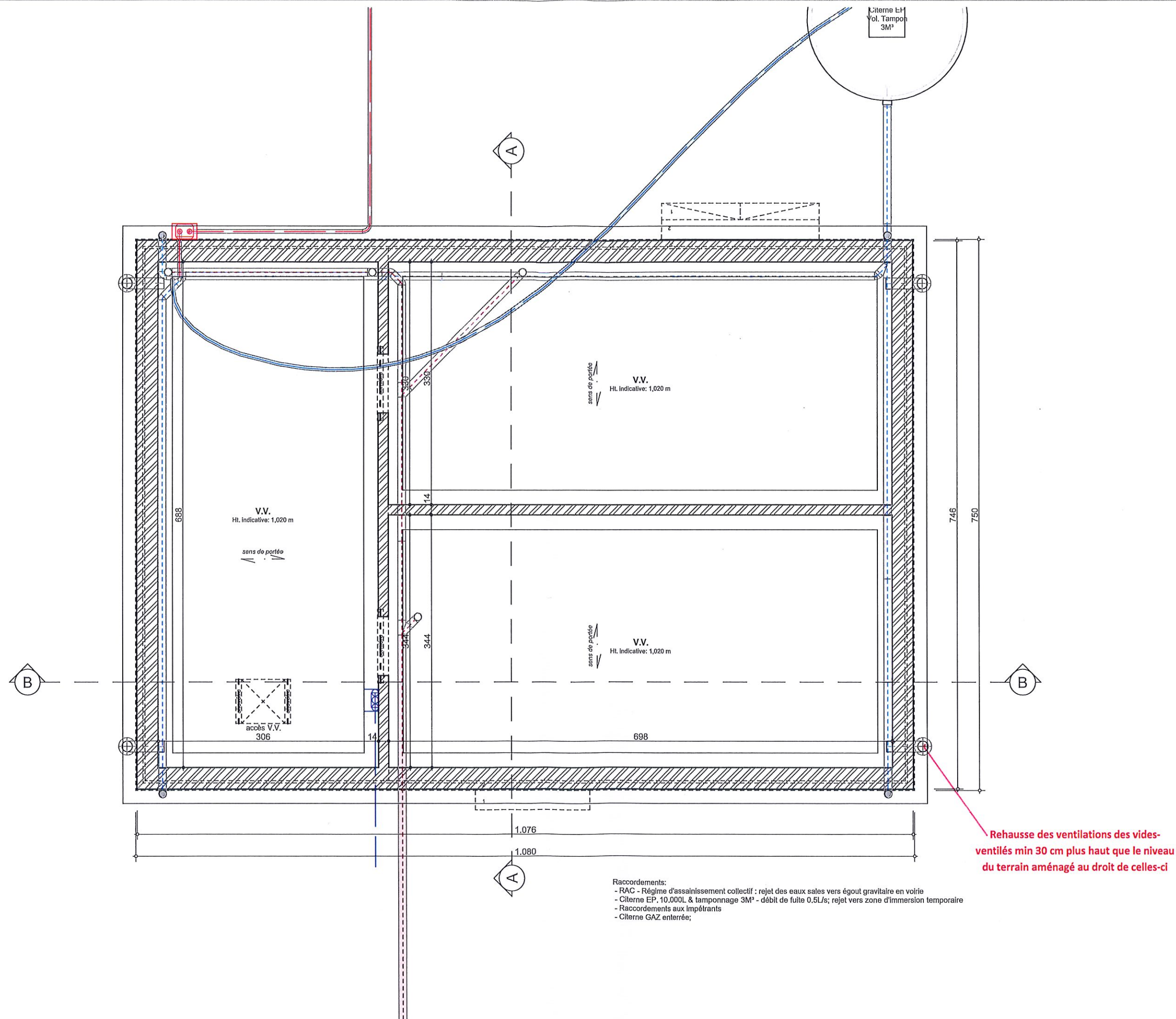
Habitations 1 & 2 Coupe AA 1:50

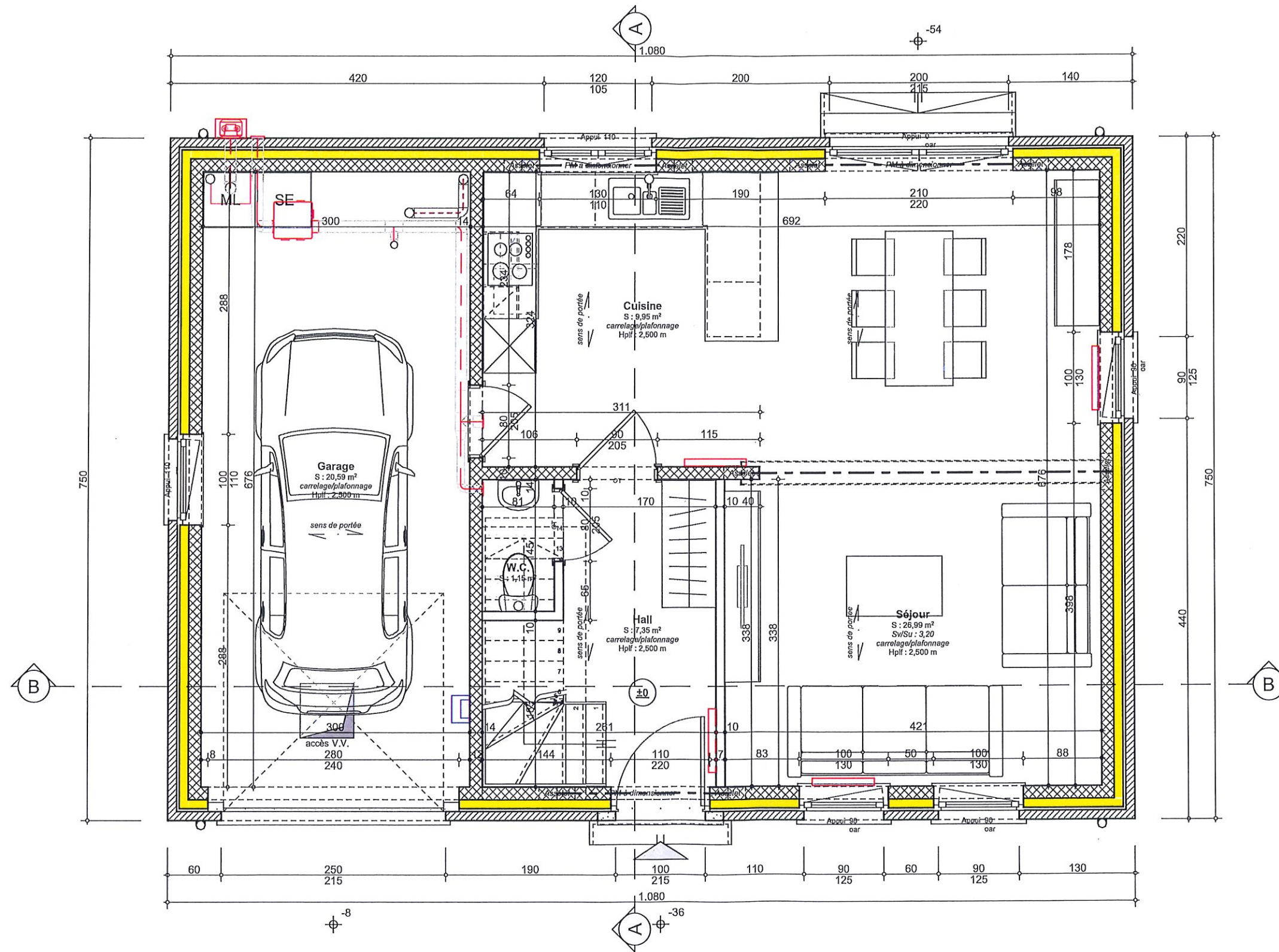


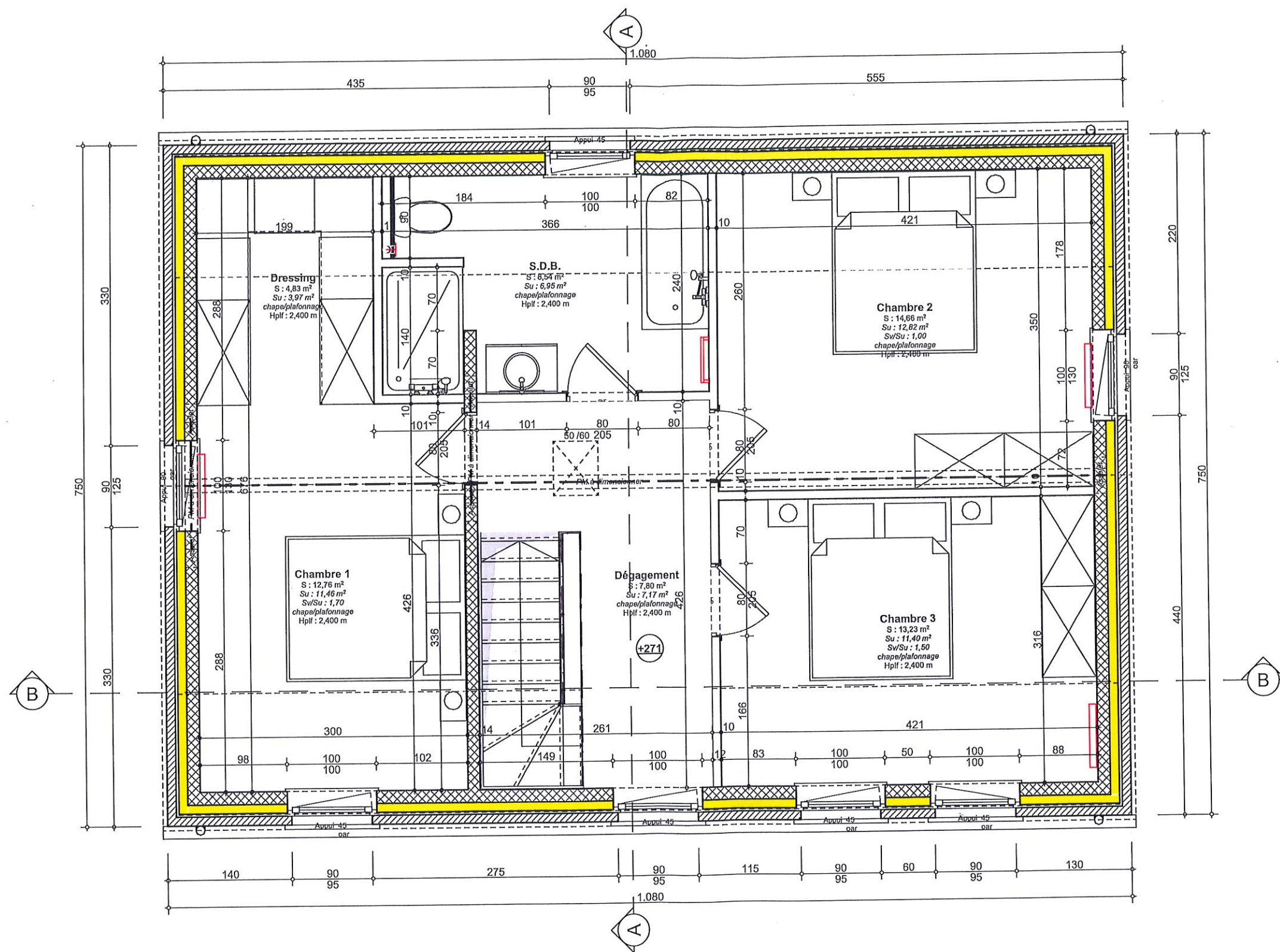


Régime d'assainissement actuel au PASH : Collectif (RAC)
 Date dernière révision PASH :
 Date approbation PASH : 02-12-05
 Régime d'assainissement initial au PASH : Collectif (RAC)
 Date PCGE : 19-12-97
 Régime d'assainissement au PCGE : Collectif (RAC)
 Code INS : 25120
 Commune : Orp-Jauche
 Organisme d'Assainissement Agréé : InBW
 Sous-bassin hydrographique : Dyle-Gette
 Masse d'eau de surface : DG10R
 Code de la station d'épuration : 25120/05
 Nom de la station d'épuration : JANDRENOUILLE
 Type de canalisation : Egout
 Etat : Existant
 Type d'écoulement : Gravitaire











Sécurisation des baies d'étage à prévoir contre les risques de chutes (la pose de balustrades ou garde-corps ne pourra être exécutée qu'après obtention d'un permis spécifique ceux-ci ne figurant pas à la présente demande)

1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel

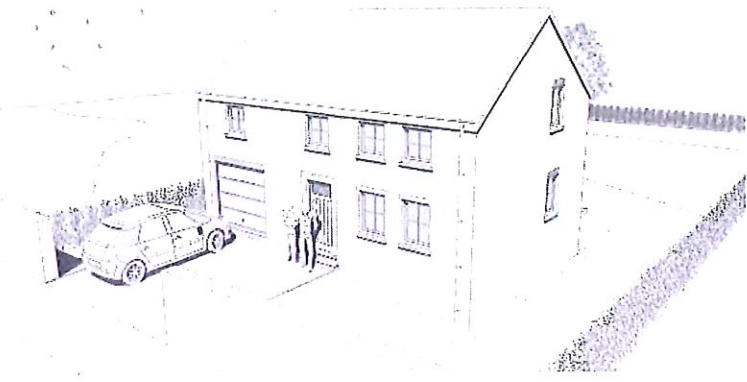


Habitation 3 Façade Avant 1:50

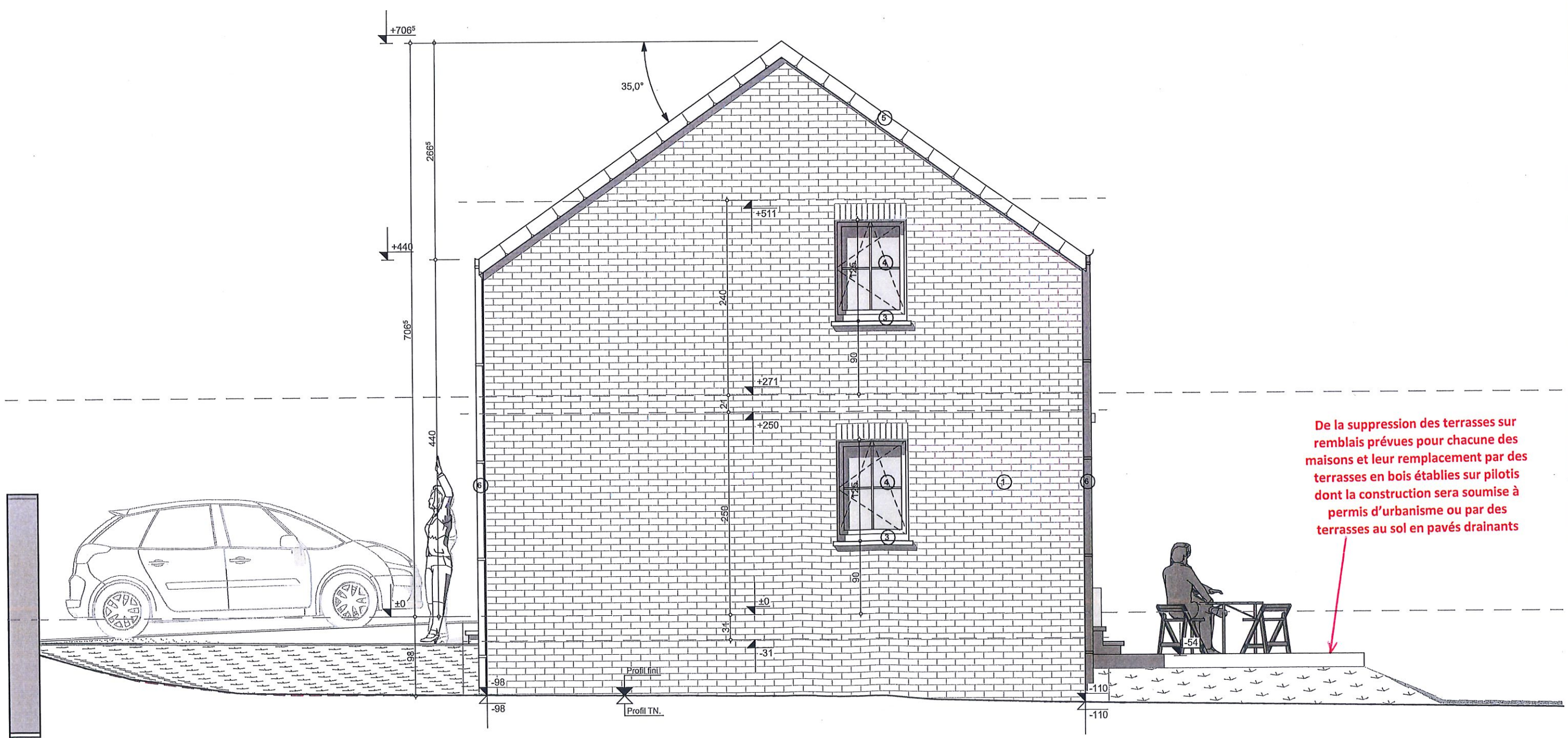
Jandrain (Branchon) ■ B-1350 - JANDRAIN - Rue de Branchon

Permis d'habitation

05.01.24 27.01.24



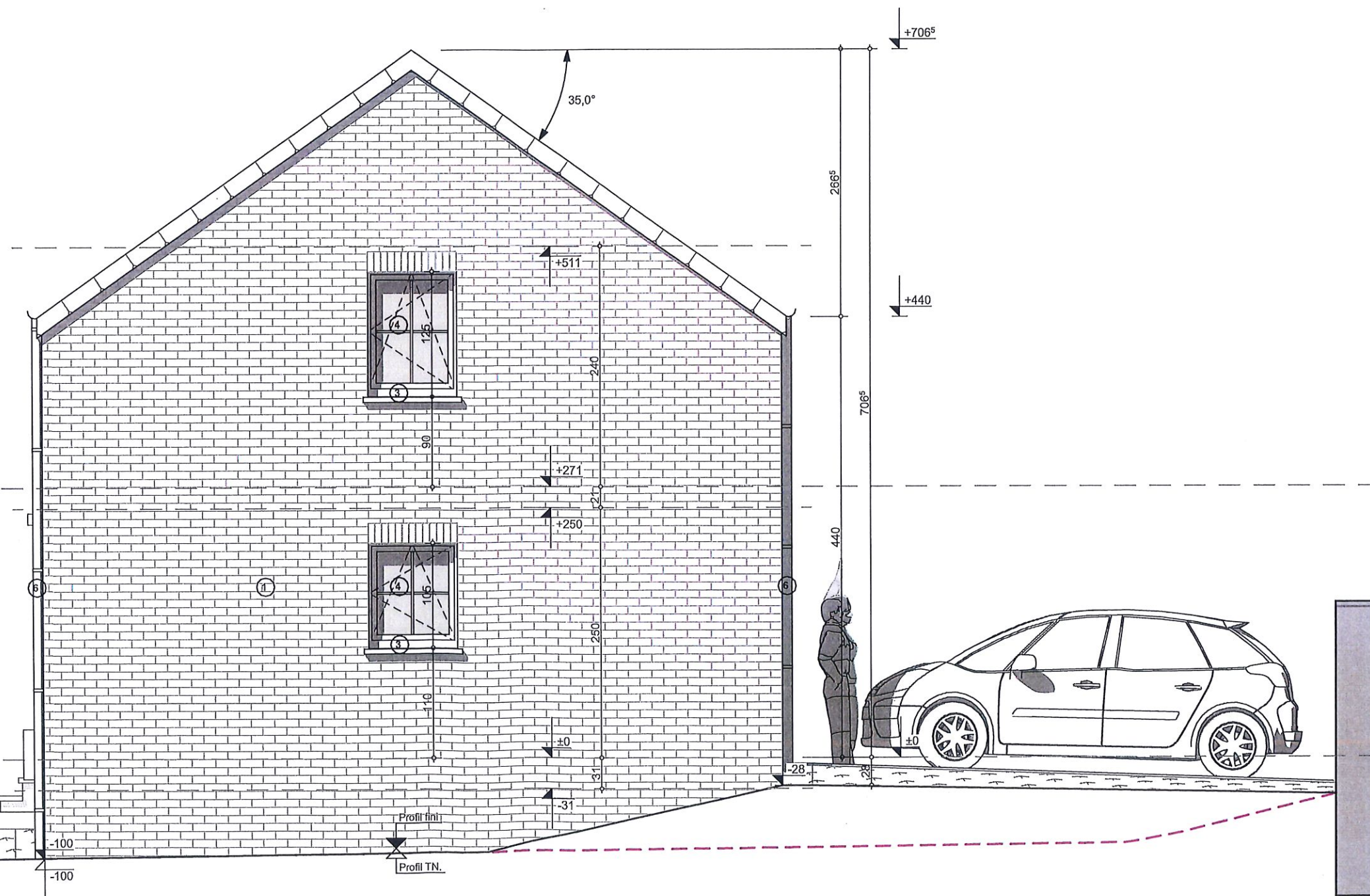
1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardois��es
6	goutti��re - descente pluviale en zinc ton naturel



Habitation 3 Fa  ade Droite 1:50

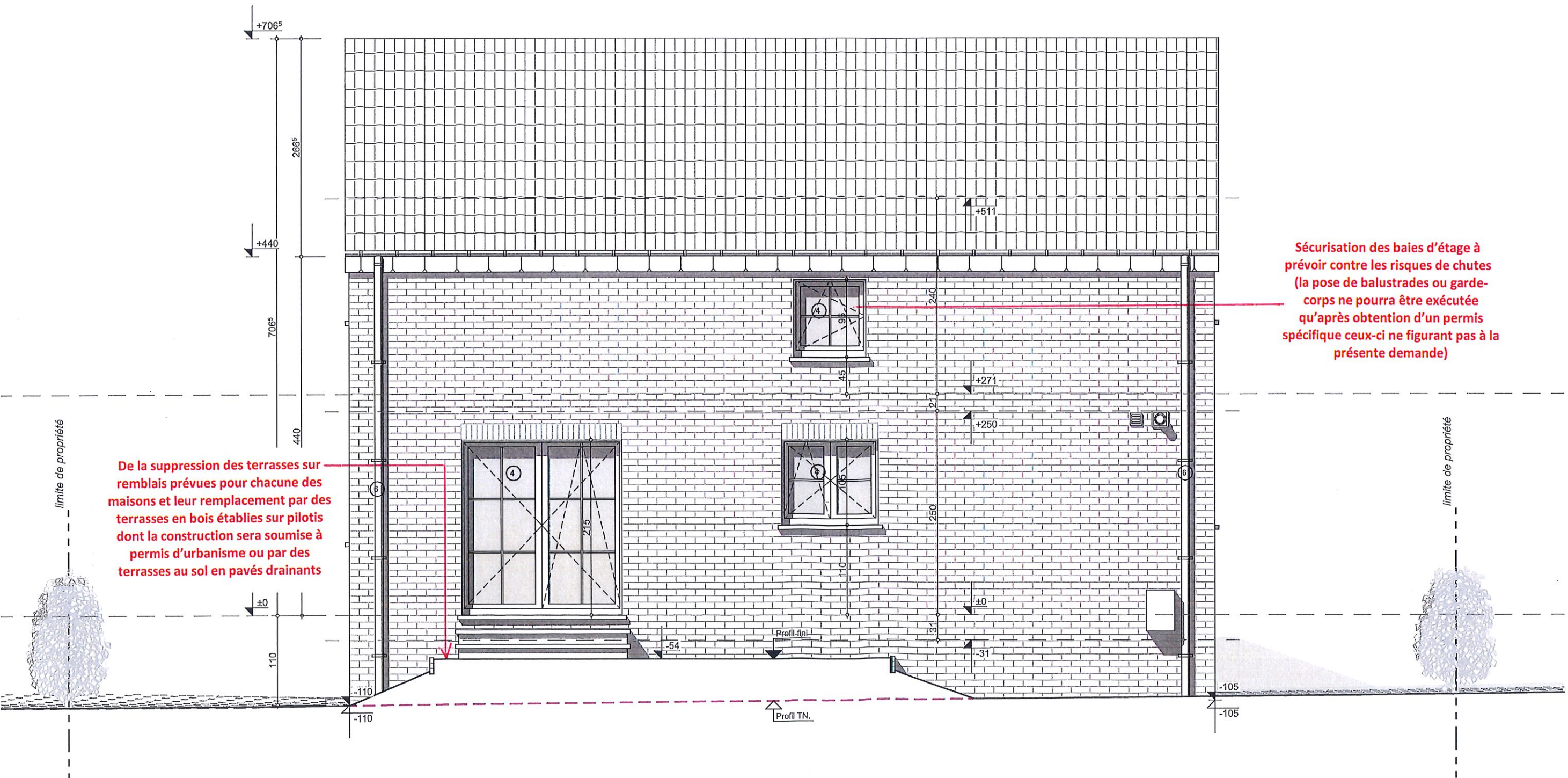
- | | |
|---|---|
| 1 | brique ton rouge-brun |
| 3 | pierre bleue (petit granit ou similaire) |
| 4 | menuiserie PVC ton gris |
| 5 | couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardoisées |
| 6 | gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel |

De la suppression des terrasses sur remblais prévues pour chacune des maisons et leur remplacement par des terrasses en bois établies sur pilotis dont la construction sera soumise à permis d'urbanisme ou par des terrasses au sol en pavés drainants





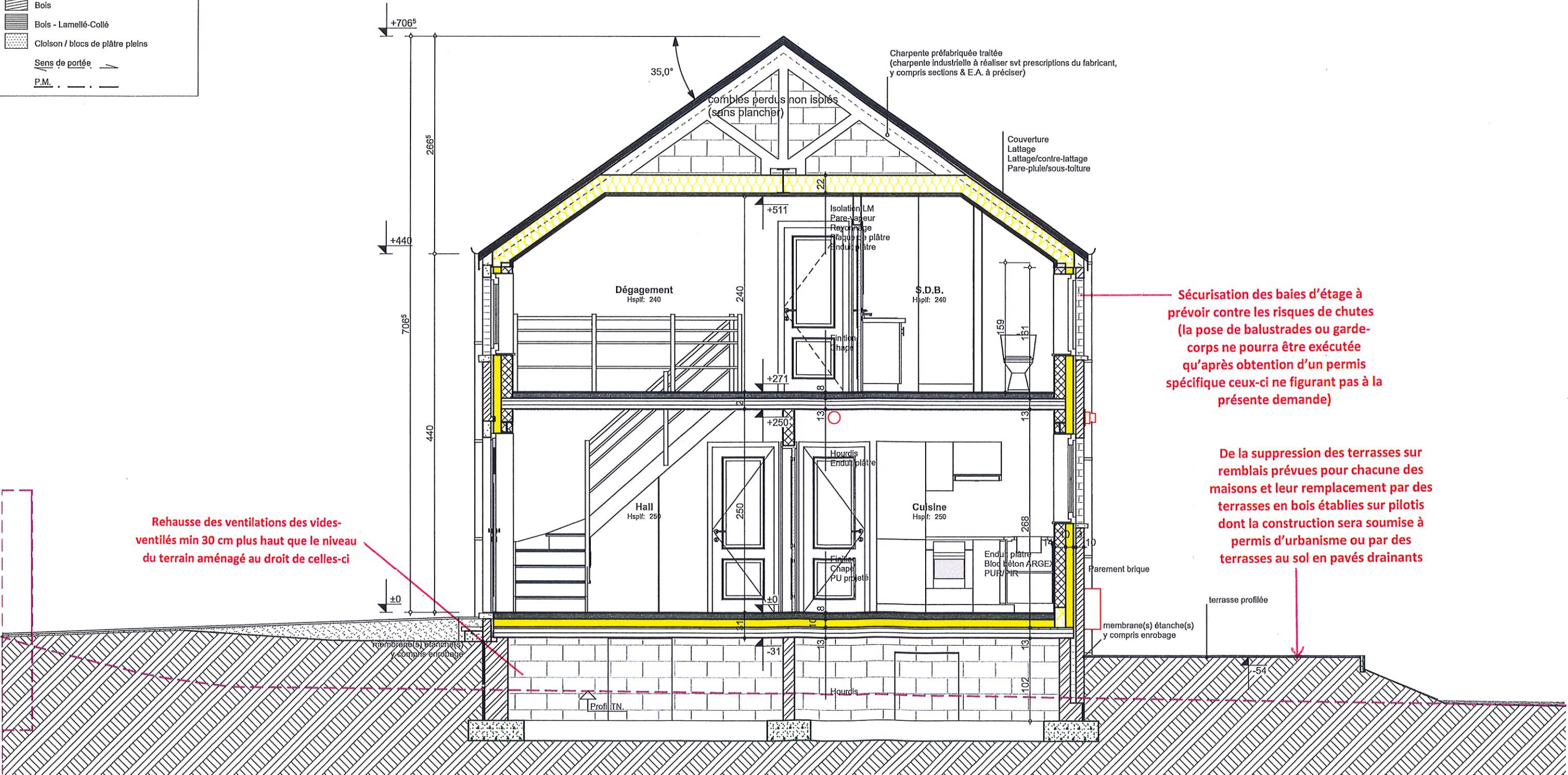
1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel

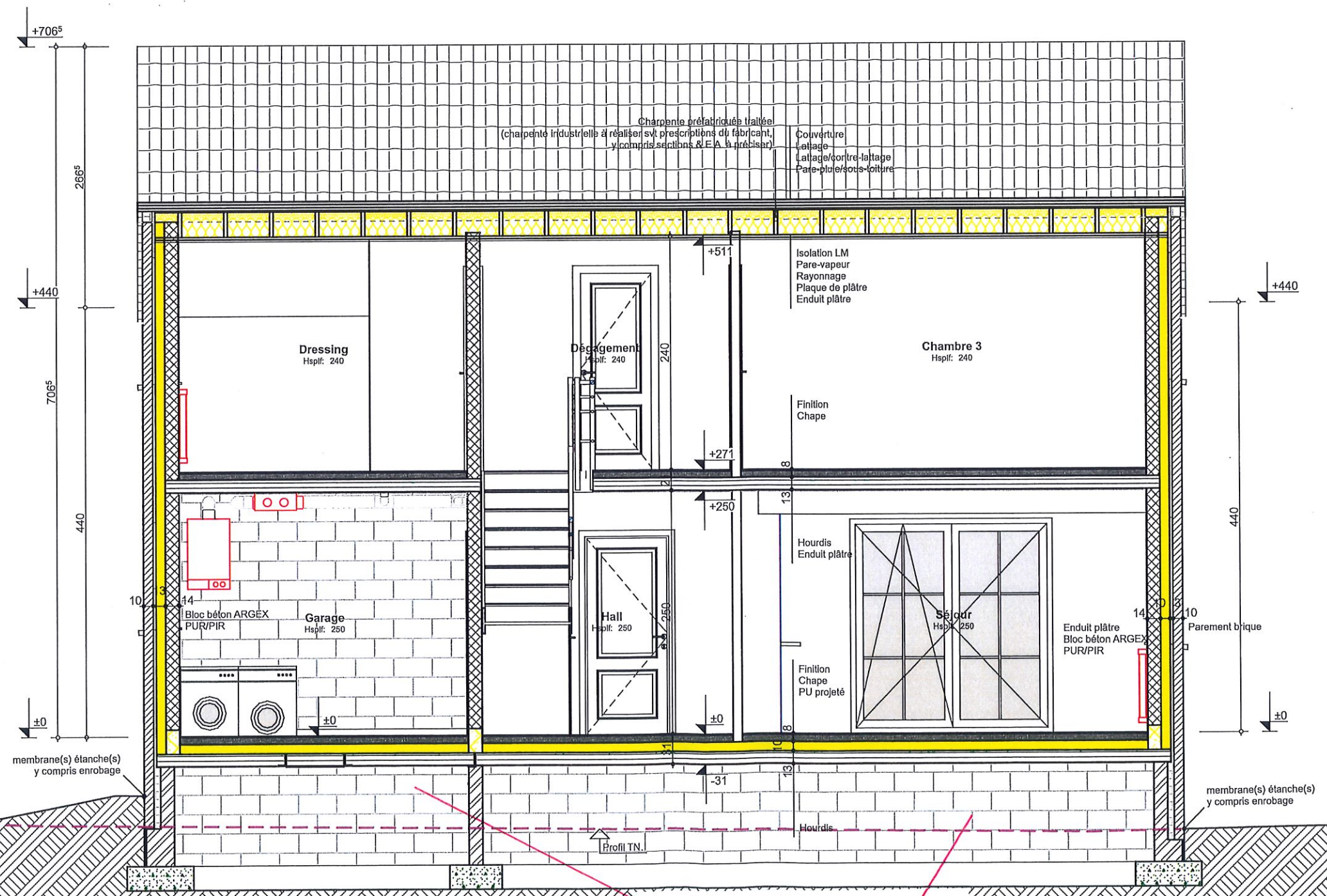


Habitation 3 Façade Arrière 1:50

Légende graphique

	Existant
	Démolition
	Projeté
	Maçonnerie blocs béton
	Maçonnerie blocs béton ARGEX
	Maçonnerie blocs béton cellulaire
	Maçonnerie blocs terre-cuite
	Maçonnerie parement briques
	Maçonnerie pierres Moellons appareillés
	Isolation EPS
	Isolation PU-PIR
	Isolation LM
	Béton
	Béton-armé
	Pierre bleue - Petit Granit
	Hourdis lisses / hourdis rugueux
	Bois
	Bois - Lamellé-Collié
	Cloison / blocs de plâtre pleins
	Sens de portée
	P.M.



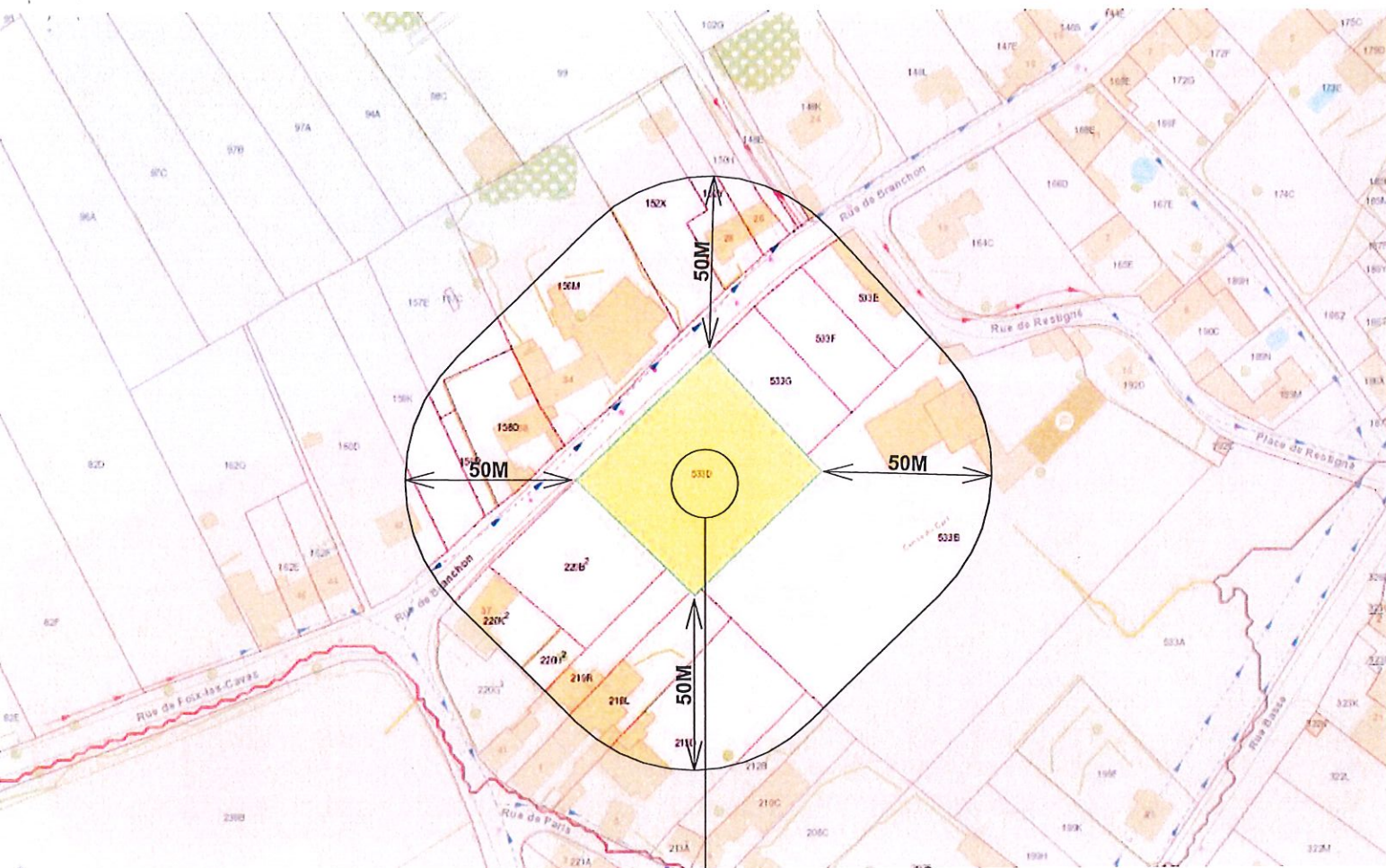


Habitation 3 Coupe BB 1:50

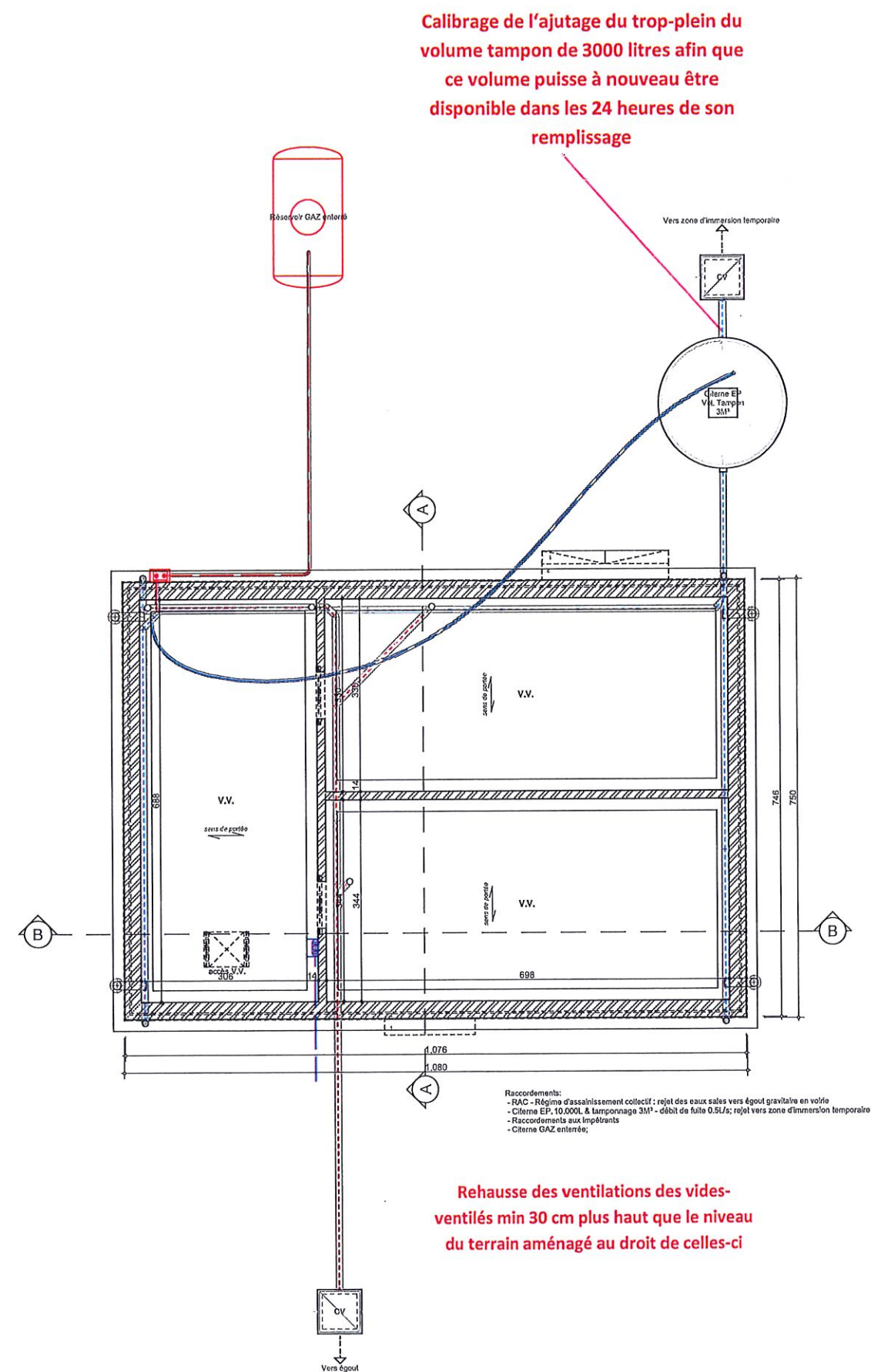
Rehausse des ventilations des vides-ventilés min 30 cm plus haut que le niveau du terrain aménagé au droit de celles-ci

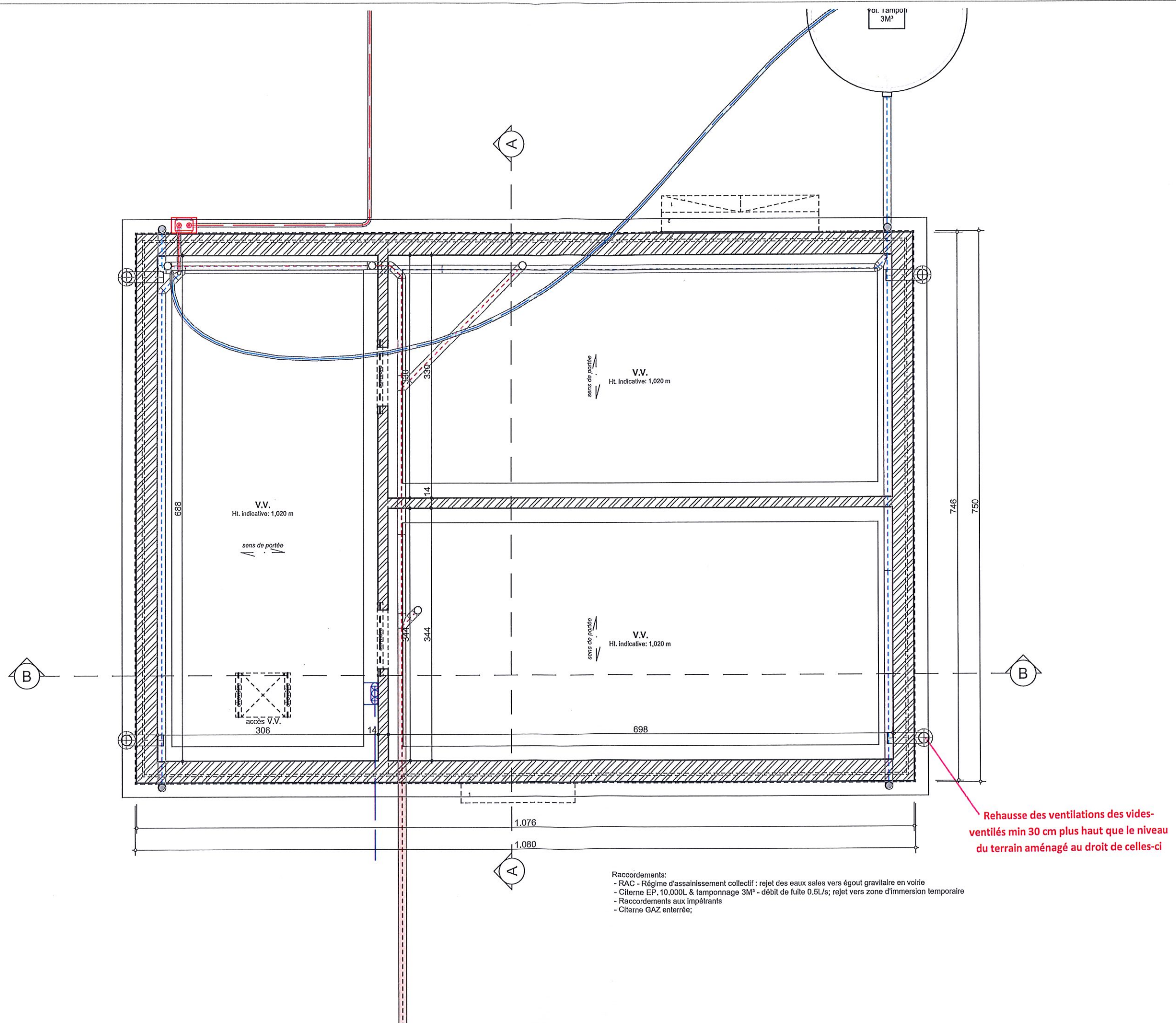
Jandrain (Branchon) ■ B-1350 - JANDRAIN - Rue de Branchon
Dossier d'urbanisme

05 01 24 27 01 24

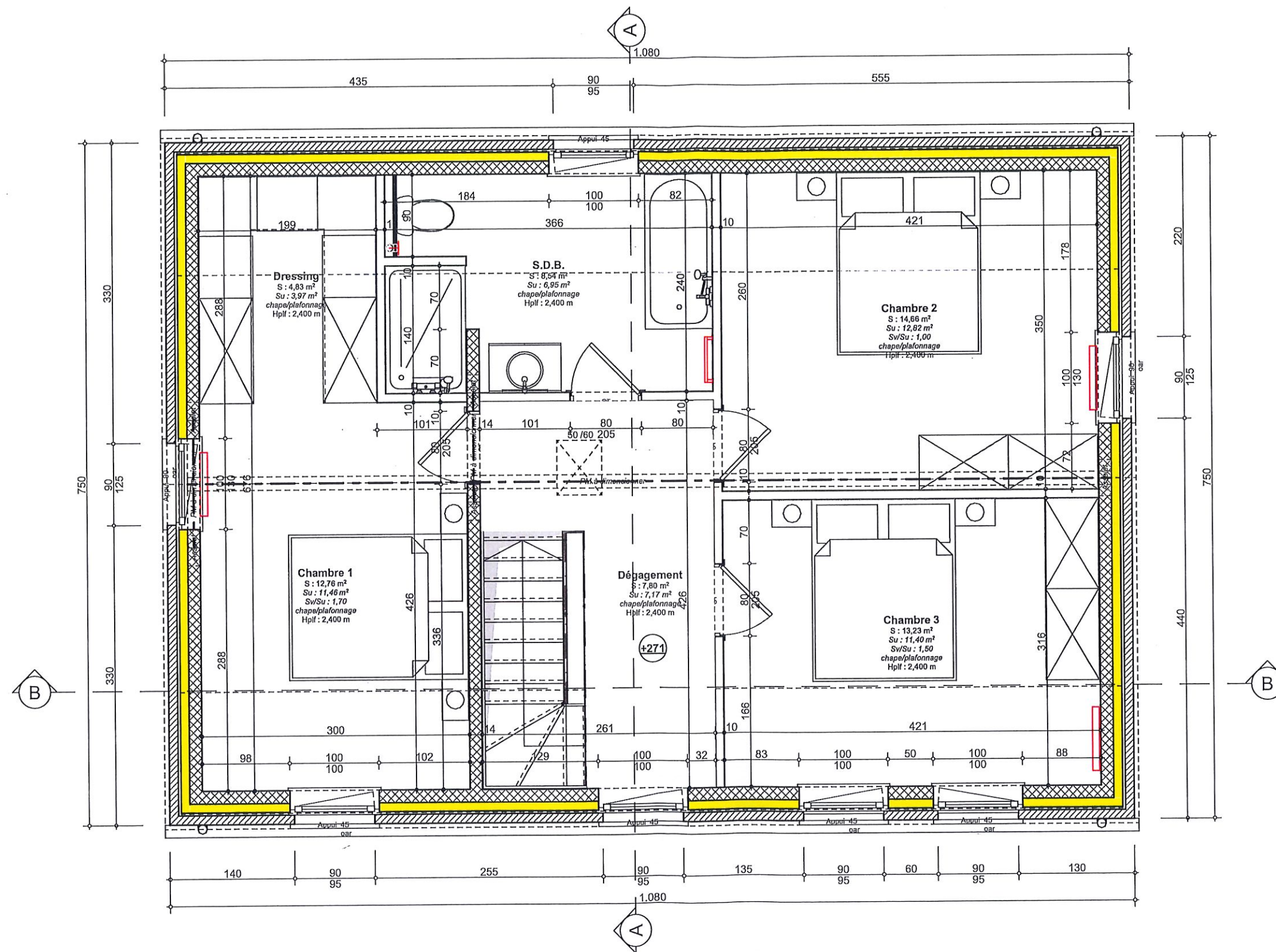


Régime d'assainissement actuel au PASH : Collectif (RAC)
 Date dernière révision PASH :
 Date approbation PASH : 02-12-05
 Régime d'assainissement initial au PASH : Collectif (RAC)
 Date PCGE : 19-12-97
 Régime d'assainissement au PCGE : Collectif (RAC)
 Code INS : 25120
 Commune : Orp-Jauche
 Organisme d'Assainissement Agréé : InBW
 Sous-bassin hydrographique : Dyle-Gette
 Masse d'eau de surface : DG10R
 Code de la station d'épuration : 25120/05
 Nom de la station d'épuration : JANDRENOUILLE
 Type de canalisation : Egout
 Etat : Existant
 Type d'écoulement : Gravitaire





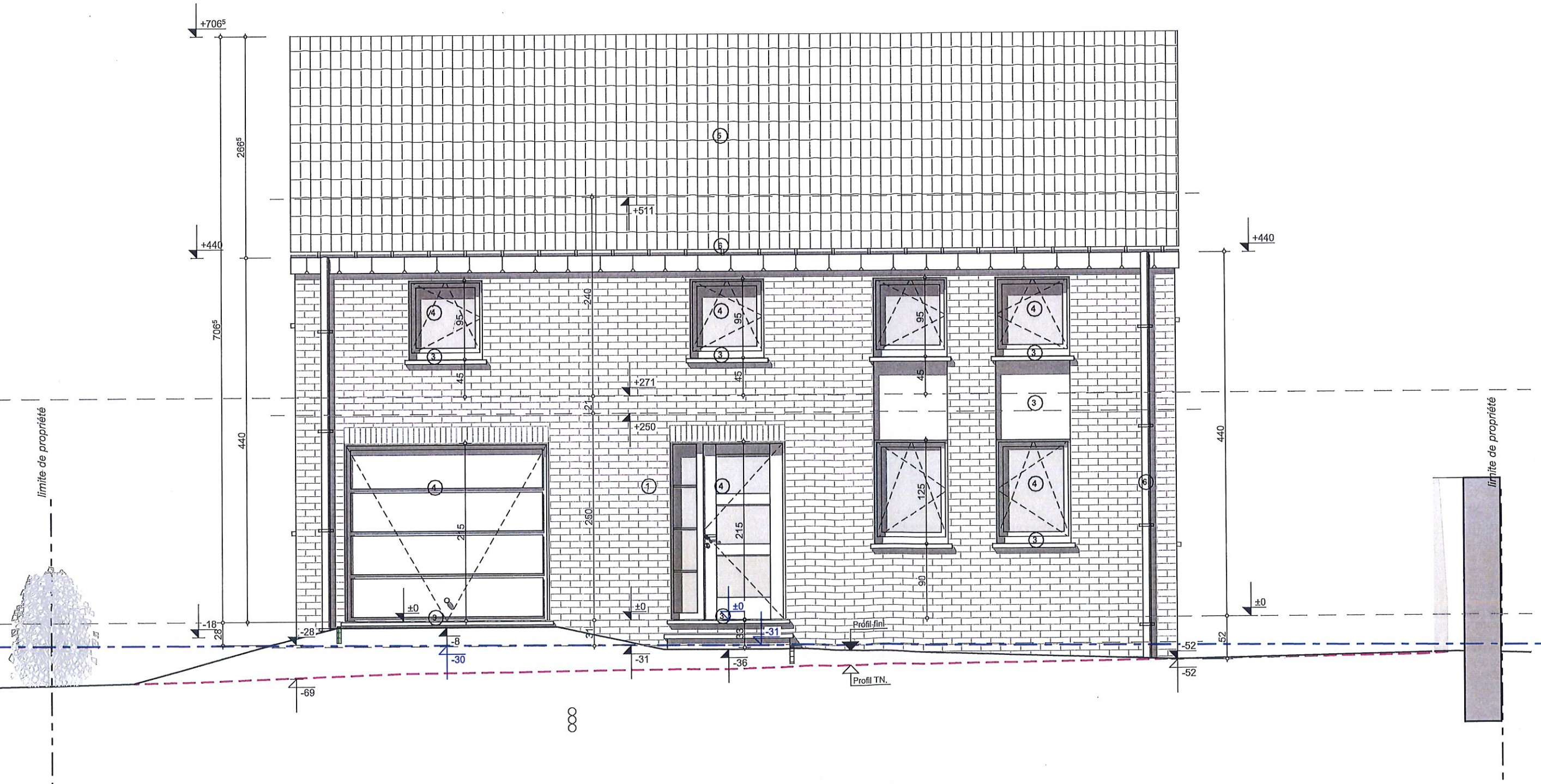




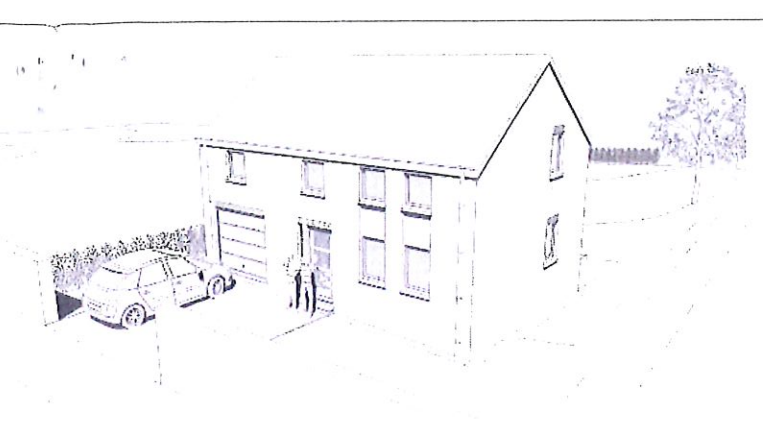


Sécurisation des baies d'étage à prévoir contre les risques de chutes (la pose de balustrades ou garde-corps ne pourra être exécutée qu'après obtention d'un permis spécifique ceux-ci ne figurant pas à la présente demande)

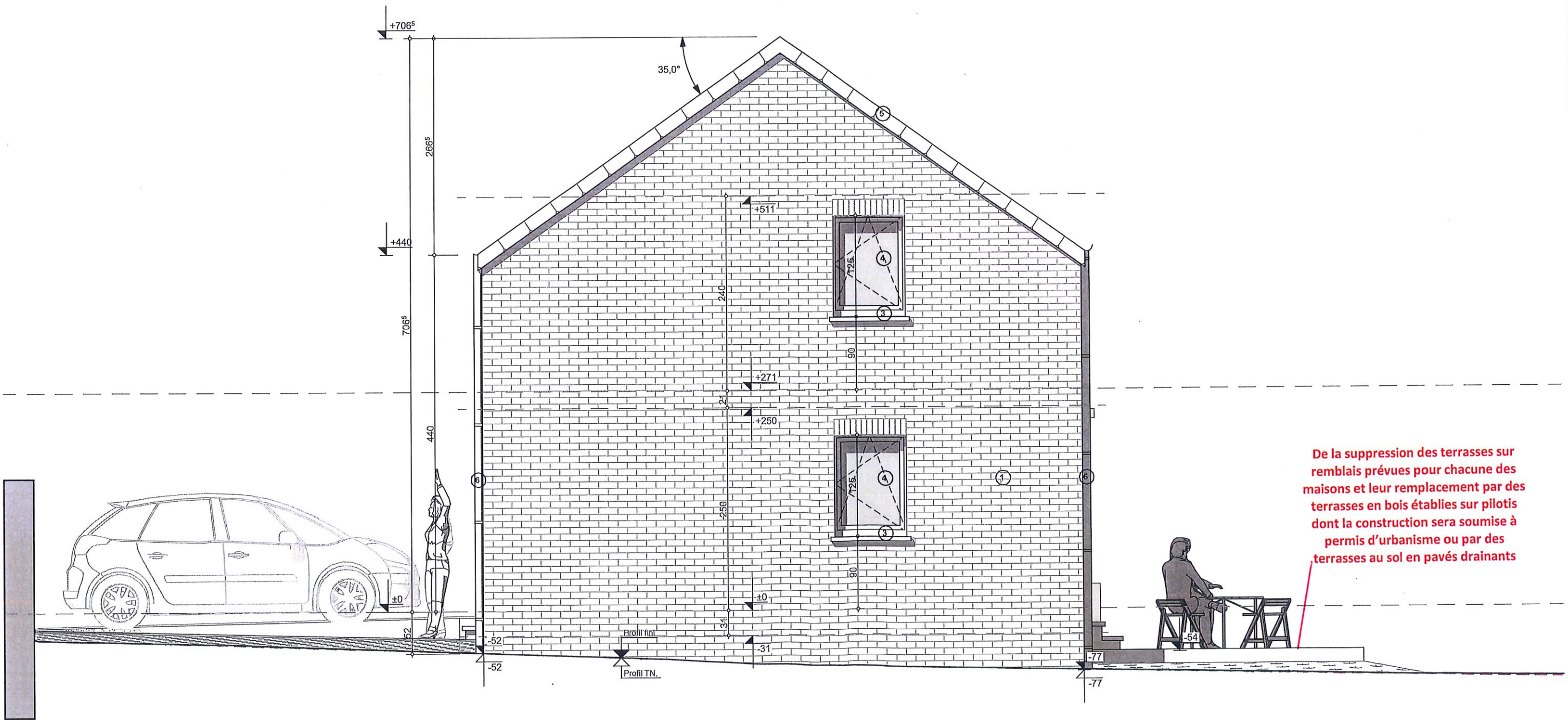
1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel



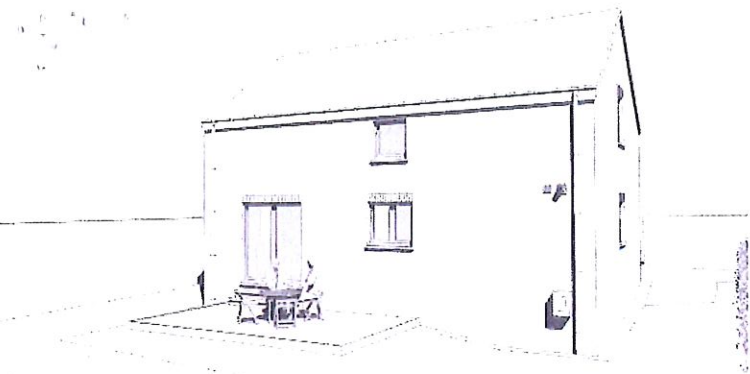
Habitation 4 Façade Avant 1:50



1	brique ton rouge-brun
3	pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel

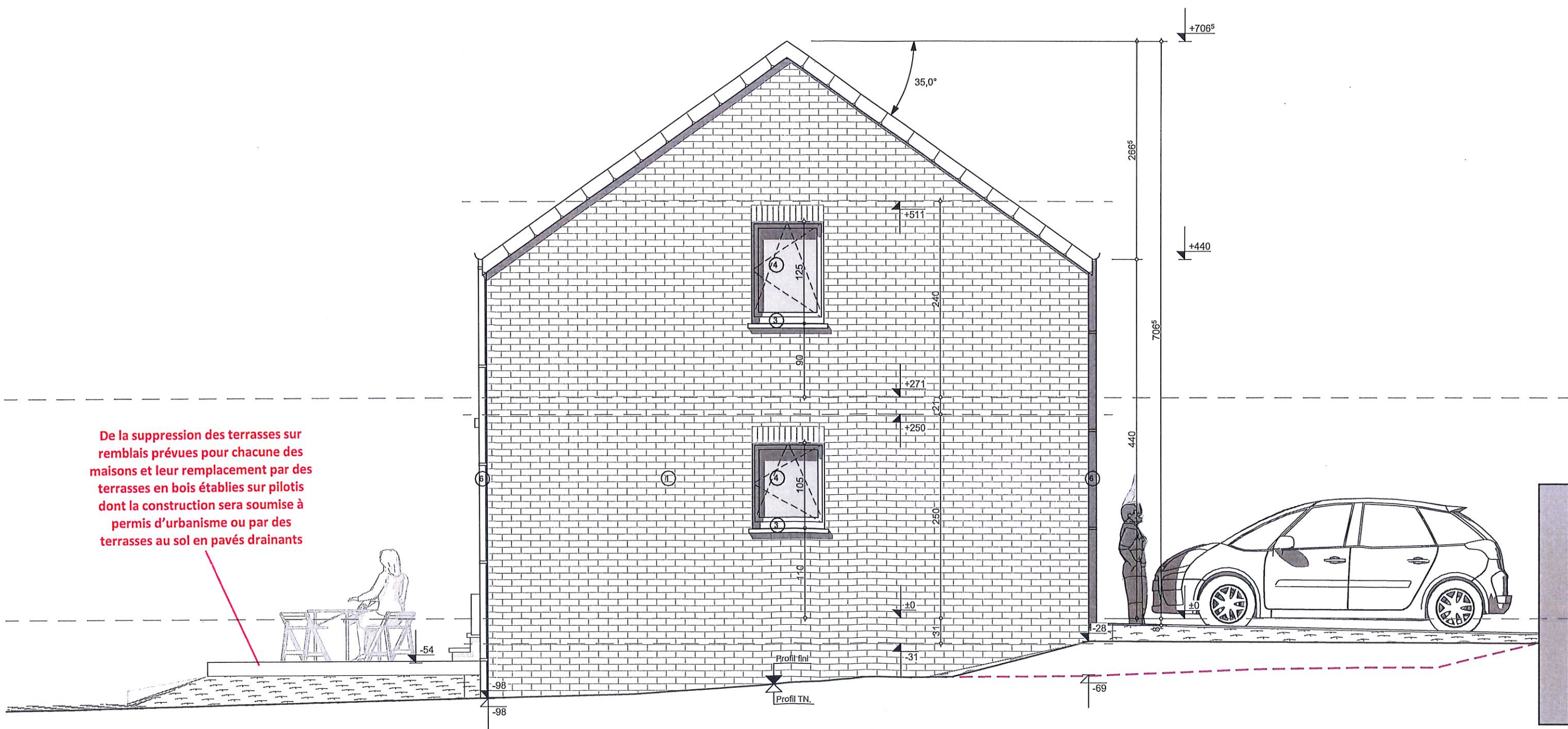


Habitation 4 Façade Droite 1:50

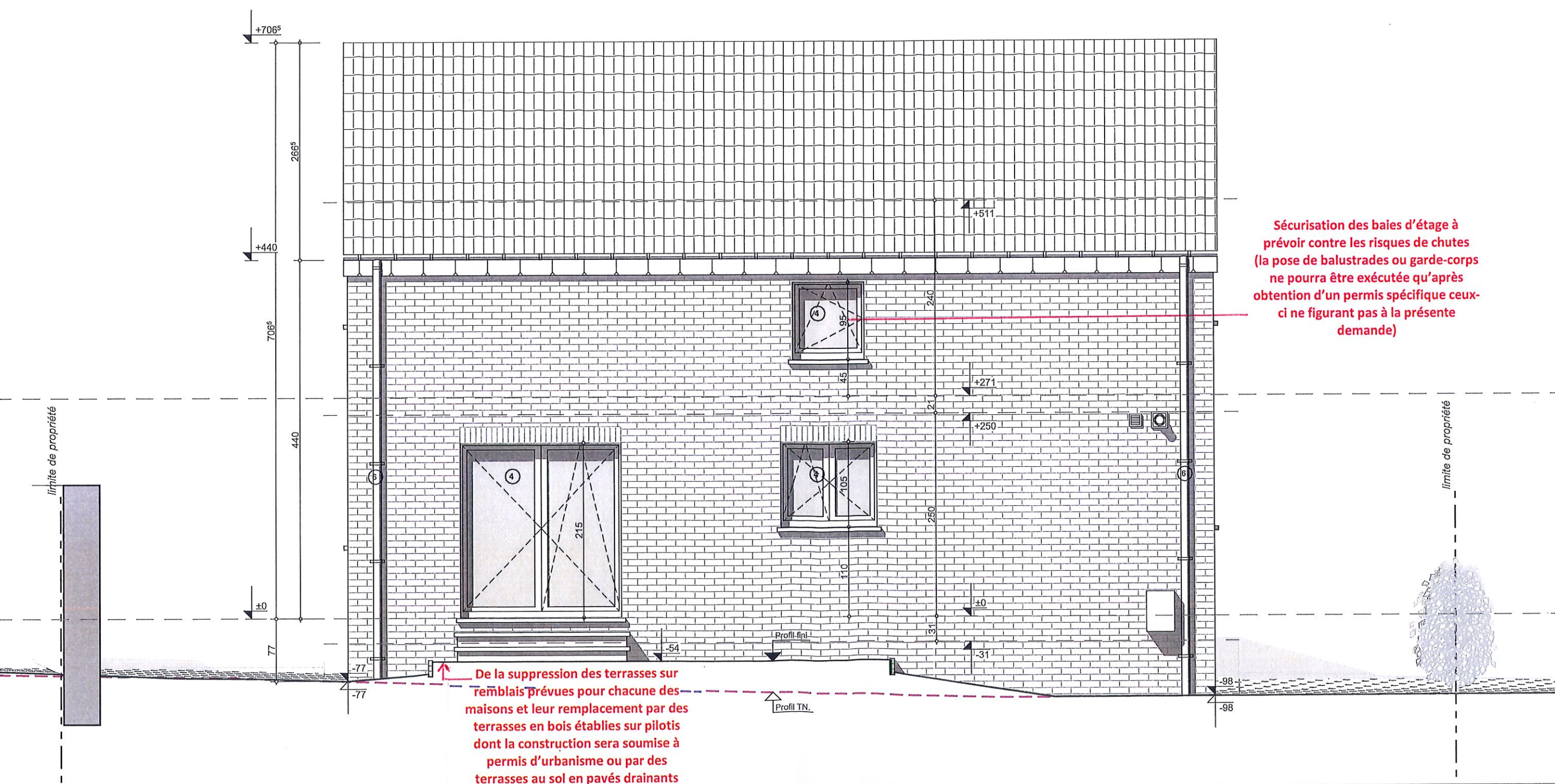
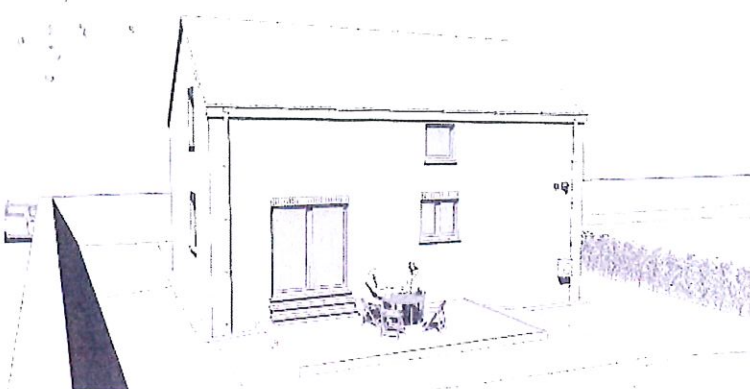


1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel

De la suppression des terrasses sur
remblais prévues pour chacune des
maisons et leur remplacement par des
terrasses en bois établies sur pilotis
dont la construction sera soumise à
permis d'urbanisme ou par des
terrasses au sol en pavés drainants



1	brique ton rouge-brun
3	Pierre bleue (petit granit ou similaire)
4	menuiserie PVC ton gris
5	couverture 'S' tuiles ton anthracite, rives & faces ardoisées
6	gouttière - descente pluviale en zinc ton naturel



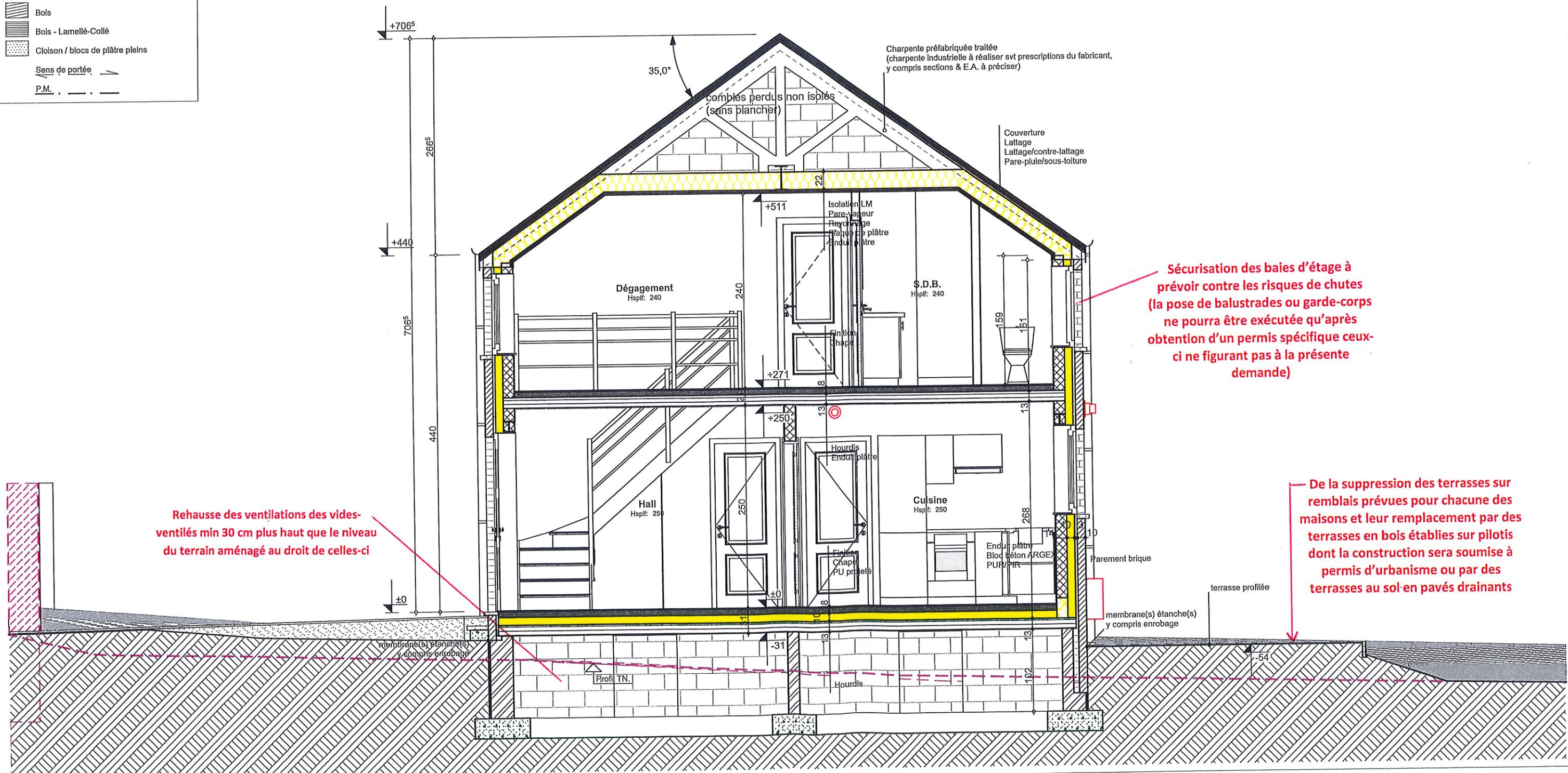
Habitation 4 Façade Arrière 1:50

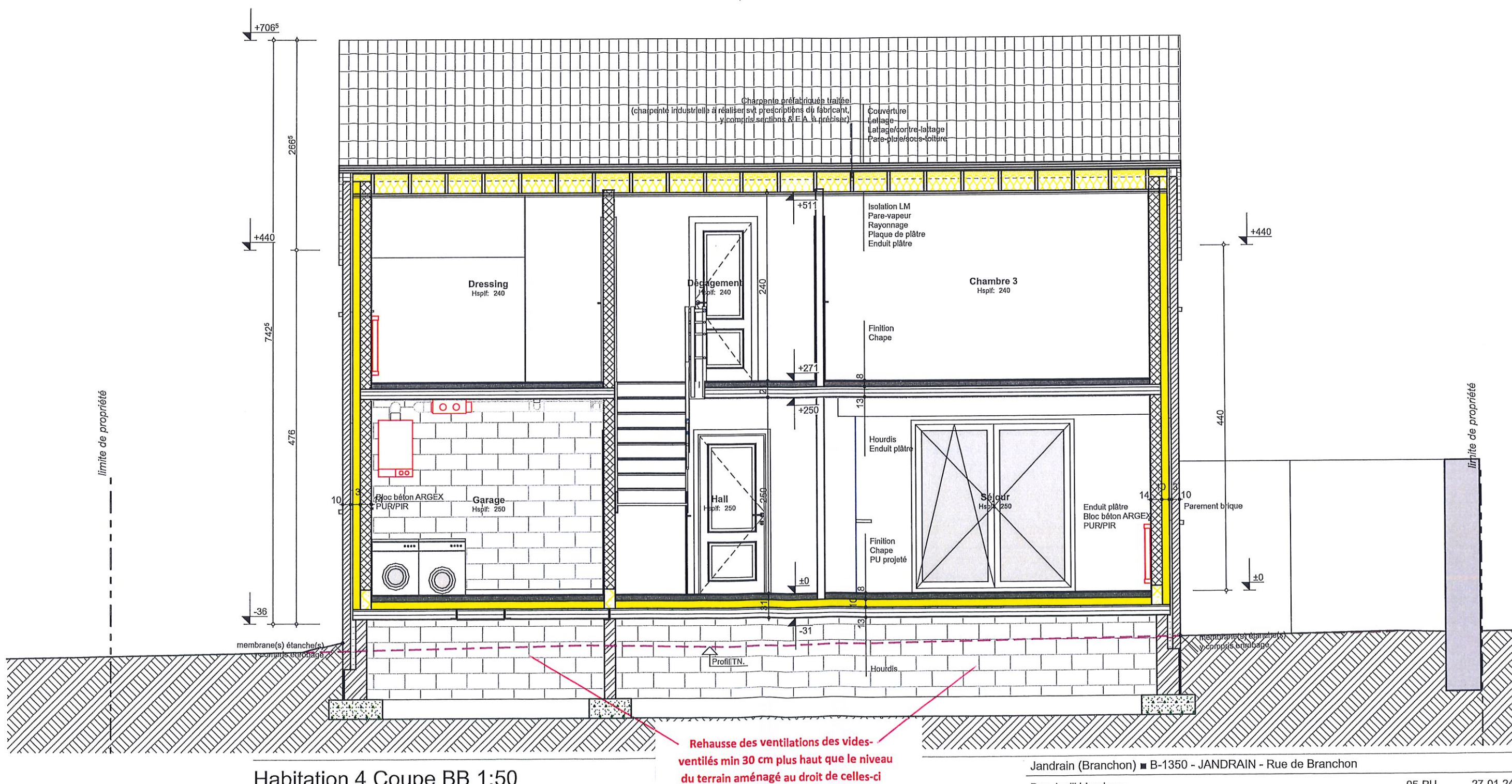
Légende graphique

- Existant
- Démolition
- Projeté
- Maçonnerie blocs béton
- Maçonnerie blocs béton ARGEX
- Maçonnerie blocs béton cellulaire
- Maçonnerie blocs terre-cuite
- Maçonnerie parement briques
- Maçonnerie pierres Moellons appareillés
- Isolation EPS
- Isolation PU-PIR
- Isolation LM
- Béton
- Béton-armé
- Pierre bleue - Petit Granit
- Hourdis lisses / hourdis rugueux
- Bois
- Bois - Lamellé-Collé
- Cloison / blocs de plâtre pleins

Sens de portée

P.M.







Objet de la demande

Propriété de:
MB Immo

Sise à
B-1350 JANDRAIN
Rue de Branchon,

Semblt cadastrée
ORP-JAUCHE 5è DIV. JANDRAIN
Section F N°533D

Sécurisation des baies d'étage à prévoir contre les risques de chutes (la pose de balustrades ou garde-corps ne pourra être exécutée qu'après obtention d'un permis spécifique ceux-ci ne figurant pas à la présente demande)

Profil 2 (Voirie)

1:200

